

PROJET
BILAN NATIONAL D'ÉVALUATION
DE LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME D'ACTION

BEIJING + 5

JUILLET 1999

TABLE DES MATIERES

<u>TITRES</u>	Pages
<u>AVANT-PROPOS</u>	
FEMMES IVOIRIENNES EN CHIFFRES	
RESUME DU BILAN NATIONAL D'EVALUATION	
BEIJING + 5	
<u>INTRODUCTION</u>	1
I : CONTEXTE	1
1-1- Contexte National	1
1-1-1- Situation démographique	1
1-1-2- Situation économique	2
1-1-3- Situation sociale	2
1-1-4- Situation juridique	6
1-1-5- Situation politique	7
1-2-Contexte Sous-Régional et International	8
1-2-2- Coopération Sous-régionale	8
1-2-3- Coopération Internationale	9
1-3- Engagement de la Côte d'Ivoire depuis la Conférence de Beijing (1995)	9

II : EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL	12
2-1- Femmes et Pauvreté	12
2-1-1- Actions menées	13
2-1-2- Contraintes	14
2-1-3- Perspectives	15
2-2- Femmes, Education et Formation	16
2-2-1- Actions menées	17
2-2-2- Contraintes	23
2-2-3- Perspectives	25
2-3- Femmes et Santé	28
2-3-1- Actions menées	29
2-3-2- Contraintes	30
2-3-3- Perspectives	31
2-4- Violences à l'égard des femmes	33
2-4-1- Actions menées	33
2-4-2- Contraintes	34
2-4-3- Perspectives	34
2-5- Femmes et Conflits armés	34
2-6- Femmes et économie	35
2-6-1- Actions menées	37
2-6-2- Contraintes	41
2-6-3- Perspectives	41

2-7- Femmes et Prise de décision	44
2-7-1- Actions menées	45
2-7-2- Contraintes	46
2-7-3- Perspectives	48
2-8- Mécanismes Institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme	48
2-8-1- Actions menées	49
2-8-2- Contraintes	54
2-8-3- Perspectives	55
2-9- Droits fondamentaux de la Femme	56
2-9-1- Actions menées	59
2-9-2- Contraintes	60
2-9-3- Perspectives	60
2-10- Femmes et Environnement	61
2-10-1- Actions menées	61
2-10-2- Contraintes	63
2-10-3- Perspectives	64

2-11- <u>Le cas de la petite fille</u>	65
2-11-1- Actions menées	65
2-11-2- Contraintes	66
2-11-3- Perspectives	66
CONCLUSION	69
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	72
BIBLIOGRAPHIE	75

AVANT PROPOS

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Henri KONAN BEDIE, a indiqué le 25 Août 1995 à toute la nation, la place prépondérante qu'occupe la femme dans son programme de société, à travers le cinquième chantier. Il disait : « Reconnaître le rôle déterminant des femmes dans le processus de développement en élargissant leur participation à l'élaboration des choix et à leur mise en œuvre et en accroissant les moyens mis à leur disposition pour leur permettre la réalisation de leurs projets et leur épanouissement personnel ». Extrait du discours programme prononcé le 25 Août 1995 à Yamoussoukro.

Cette volonté politique s'est traduite progressivement et assurément à travers le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme qui a initié diverses activités en conformité avec le programme d'action de Beijing et la plate forme d'action de Dakar.

Le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du programme de Beijing a été rédigé à partir des informations issues du bilan à mi parcours du programme présidentiel « les Dix sentiers du Futur » de Son Excellence Monsieur Henri KONAN BEDIE, Président de la République de Côte d'Ivoire (1998), le Livre Blanc intitulé « Femmes Ivoiriennes à l'ère du 3^{ème} millénaire » et le Plan National d'Action de la Femme.

L'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action de Beijing s'est faite selon le schéma suivant :

- la présentation du contexte national ;
- la présentation du contexte sous régional et international ;

- l'engagement de la Côte d'Ivoire à réaliser les douze domaines critiques du programme d'action de Beijing ;
- l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action de Beijing

Ce rapport constitue un bilan de cinq années d'action en faveur de la femme tout en soulignant les acquis et en réaffirmant l'engagement du Président de la République et son Gouvernement d'impliquer davantage la femme dans le processus de développement de la nouvelle société du 3^{ème} millénaire.

La faiblesse des appareils statistiques malgré les progrès réalisés et l'insuffisance de la prise en compte du concept « genre » dans le système d'information n'ont pas toujours permis d'obtenir des données souhaitées.

Ce rapport ainsi établi a été élaboré selon une approche participative et décentralisée. Il découle d'une certaine logique d'actions de la volonté politique du président de la République de Côte d'Ivoire qui rejoint les recommandations de la conférence de Beijing. Ainsi, tout un processus d'opérations a été mis en œuvre à travers des activités visant à appréhender les préoccupations et les aspirations des femmes.

La première étape de ce processus a été marquée par l'organisation de la semaine de la Femme du 4 au 7 Mars 1996 à Abidjan. Cette activité avait pour objet de diffuser largement le programme d'action mondiale et de proposer des recommandations relatives à la promotion de la femme.

Ont pris part à la semaine de la femme mille deux cent (1200) participantes représentant toutes les couches socio-professionnelles et la société civile. Durant cette semaine, les femmes ont participé à huit (8) table-rondes autour des thèmes suivants :

- Présentation de la 4^{ème} Conférence Mondiale sur les Femmes ;
- Femme et Droit ;
- Femme et Entreprise ;
- Femme et Pauvreté ;
- L'évolution de l'image de la femme dans la littérature ;
- Femme et Société (Santé-Education-Environnement)
- Femme et Violence ;
- Femme, Politique et Administration.

La deuxième étape s'est illustrée par l'organisation de la Consultation Nationale. Elle a permis d'élaborer le Livre Blanc qui reflète les préoccupations et les aspirations des femmes ivoiriennes dans les domaines suivants :

- Femme et Santé ;
- Femme et Education ;
- Femme et Droit ;
- Femme et Economie ;
- Femme, Prise de Décision et Paix ;
- Femme, Environnement et Cadre de Vie ;
- Femme et Famille ;
- Femme et Communication ;
- Rôle et Actions du Ministère dans la protection et la promotion de la famille et de la femme.

Le Livre Blanc a été remis officiellement au Président de la République au Parc des Sports de Treichville à Abidjan le 22 Février 1997 en présence de 18 000 femmes et hommes représentant toutes les couches socio-professionnelles et la société civile des 16 régions de la Côte d'Ivoire.

La dernière étape est l'élaboration du Plan National d'Action de la Femme qui s'est faite selon une approche participative et décentralisée. Dans cette perspective, des consultations conjuguées entre la base et le niveau central, une enquête nationale sur « les perceptions et les aspirations des ivoiriennes et ivoiriens sur la réduction des disparités de genre » ont permis de mettre en exergue les préoccupations des femmes et d'adopter des stratégies prospectives en vue de favoriser la participation effective et efficace des femmes dans le processus de développement de la Côte d'Ivoire.

Puisse cette évaluation nous permettre de mieux cerner les contraintes inhérentes à la mise en œuvre du programme d'action de Beijing pour les transcender dans l'intérêt des femmes de Côte d'Ivoire.

Léopoldine Tiézan COFFIE

FEMMES IVOIRIENNES EN CHIFFRES (1)

A. Généralités

Population : 10 800 000 en 1988
(14 800 000 en 1996 ; 22 300 000 en 2008).

Taux d'accroissement naturel :
3,8 %

Femmes : 49 %

Hommes : 51 %

Moins de 15 ans : 47 %
(an 2000 = 48 %)

Rapport de masculinité :
106 hommes pour 100 femmes

B. Santé

Espérance de vie à la
Naissance : 56 ans
Femmes : 62 ans en milieu urbain
53 ans en milieu rural

Age moyen au premier mariage :
Femmes : 18 ans, hommes : 27 ans

Taux brut de natalité : 48 ‰

Les adolescentes contribuent pour
14,3 ‰ à la fécondité totale.

Indice synthétique de fécondité :
5,7 enfants/femme

Analphabètes : 6,2 enfants
par femme

Taux brut de mortalité :
13 ‰ en 1994

Taux de mortalité infantile :
100 ‰

Taux de mortalité maternelle pour
100 000 naissances vivantes :
597 (EDS 1994)

Couverture sanitaire

Nombre d'habitants par
médecin : 9 500

Nombre de femmes en âge
de procréer par sage-femme :
3 000 femmes

Nombre d'habitants par
Infirmier/infirmière
3 000 en milieu urbain,
15 000 en milieu rural.

C. Education

Taux brut de scolarisation :
66,7 % en 1995-1996

Taux de scolarisation
région d'Abidjan : 75 %

Taux d'analphabétisme
67,6 %

Féminin : 67,6 %
Masculin : 48,1 %

Femmes milieu rural : 79,5 %

Femmes milieu urbain : 33 %

Effectif enseignantes :
Public : 23,3 %, privé : 10 %

D. Femmes et emploi

Marché de l'emploi :

Effectif des femmes fonctionnaires
Non enseignants dans le
public : 33,4 %

Effectifs femmes actives dans
Le secteur agricole traditionnel :
50,5 % (AGEPE Situation de
l'emploi 1995)

Secteur moderne : 11,5 %
(AGEPE Situation de l'emploi
1995)

Emploi informel : 51,5 % (AGEPE
Situation de l'emploi 1995)

Femmes en chômage : 65 %

Hommes : 35 %

Pourcentage femmes chef de
Ménage : 15,6 % en 1988,
16,4 % en 1993.

E. Représentant des femmes aux instances de décision

Femmes Ministres : 3/36
Femmes Députés : 14/175

Vice-Présidentes à l'Assemblée
Nationale : 3/12

Femmes Maires : 10/197

Femmes Préfets : 1/58

Femmes Secrétaires Générales
de Préfecture : 2/60

Femmes Sous-Préfets : 4/227

Femmes Ambassadeurs : 5/35

Femmes, Chef de village :
1/8549

Femmes Avocates : 183/278.

(1) Source : Déclaration Politique Nationale de Population, Mars 1997.

RESUME

D'une superficie de 322 463 km², la Côte d'Ivoire a une population estimée à 14 800 000 habitants en 1996, avec 50,9 % d'hommes et 49,10 % de femmes.

La politique économique et sociale de la Côte d'Ivoire est caractérisée par une reprise de la croissance depuis 1994 dans un contexte de démocratie participative et apaisée, à travers des actions de décentralisation et de régionalisation dans la perspective ultime de sauvegarder la Paix.

Lors de la 4^{ème} Conférence Mondiale sur les femmes à Beijing, la Côte d'Ivoire s'est engagée à mettre en œuvre les douze (12) domaines critiques du programme d'action mondial. Dans cette perspective, un mécanisme d'élaboration du plan d'action a été mis en place à travers trois activités :

- l'organisation de la semaine de la Femme ;
- la consultation nationale sur les femmes ;
- l'élaboration du Plan National de la Femme (2000-2005).

Parallèlement à tous ces mécanismes et malgré les nombreuses contraintes liées au contexte économique, socio culturel, aux insuffisances du cadre institutionnel de conception, de coordination et de mise en œuvre des politiques de promotion de la femme, l'Etat de Côte d'Ivoire a connu depuis 1995, une avancée qualitative de la protection et de la promotion de la femme.

En effet, la volonté politique du Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Henri KONAN BEDIE à élargir la participation des femmes à l'élaboration des choix dans le processus de développement a été marquée par des actions pragmatiques :

- La mise en place des mécanismes de financement des micro projets à travers :
 - * Le « Fonds National Femmes et Développement » (1,460 milliards de F CFA) depuis 1994
 - * Le projet Pilote d'Intégration des Femmes au Développement Economique et Social pour un montant de 133 millions de FCFA depuis 1992
 - * Des Mutuelles d'Epargne et de Crédit en direction des femmes rurales et des femmes du secteur informel.
- L'exécution de plusieurs projets de développement visant la promotion économique de la femme rurale.
- La signature de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en Décembre 1995. A l'issue de la ratification de cette convention, les postes jusque là réservés aux hommes ont été ouverts aux femmes. (2 Conseillers à la Présidence, 3 Chargés de Mission à la Présidence, 5 Ambassadeurs, un Préfet, 4 Sous-Préfets, 2 Secrétaires de Préfecture, 2 Commissaires de Police, 1 Colonel, 3 Présidents de Conseil d'Administration).

- La mise en place d'un comité de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes en 1997 et l'adoption par le Parlement le 23 Décembre 1998 de trois (3) projets de lois portant répression de certaines formes de violences (mutilations génitales féminines, harcèlement sexuel, unions précoces ou forcées) proposés par le Gouvernement.

- Une hausse entre 1995-1999 du budget global du Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme de 70,25 %.

- Une multiplication des campagnes de sensibilisation sur les notions élémentaires de droit dans les milieux urbains, péri urbains et ruraux et des activités de sensibilisation à l'occasion de l'organisation annuelle de :
 - * La Journée Internationale de la Femme depuis 1994,
 - * La Journée Internationale de la Famille depuis 1995,
 - * La Journée Mondiale de la Femme Rurale depuis 1997.

- La mise en place depuis 1995, d'une cellule d'assistance et d'information familiale qui assiste les couples et les femmes en difficultés.

- L'exécution du projet « Femmes et Environnement » en 1995.

- Les campagnes de sensibilisation et les mesures incitatives et l'encadrement des filles pour favoriser leur accès à l'éducation dans les régions caractérisées par la faible scolarisation.

- Les campagnes de sensibilisation sur la santé de la reproduction en milieu scolaire à travers une caravane familiale.
- La prise en compte des femmes et des jeunes filles, dans le plan national de développement du secteur Education/Formation (PNDEF) à travers le Programme d'Appui au Secteur Education/Formation (PASEF), le Programme Spécial d'Insertion des Femmes (PSIF), le Programme de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH), le Programme Elargi de Vaccination (PEV), le Programme National de lutte contre le SIDA (PNLS), le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS), le Programme National pour l'Environnement (PNAE), le plan de lutte contre la pauvreté.

L'élaboration d'un Plan National d'Action de la femme 2000-2005 dont l'objectif global est d'améliorer le statut et les conditions de vie de la Femme Ivoirienne. Ce plan repose sur cinq (5) programmes d'actions :

Programme 1 : Promotion économique et lutte contre la pauvreté, agriculture, sécurité alimentaire, environnement.

Programme 2 : Amélioration de la santé des femmes et des filles

Programme 3 : Augmentation des niveaux de scolarisation des filles et d'éducation des femmes.

Programme 4 : Valorisation du statut social et du rôle politique des femmes dans la société

Programme 5 : Renforcement du cadre institutionnel de la promotion de la femme. Ce programme va intégrer le concept genre dans toutes les structures de l'Etat.

Le plan d'action qui s'intègre dans les objectifs et stratégies de développement de la Côte d'Ivoire 2000-2005 corrigera les insuffisances relatives à la mise en œuvre du programme d'action mondial de Beijing.

Toutes ces actions menées par le Gouvernement ont été soutenues par des activités très appréciables des ONG qui œuvrent dans divers domaines : Droit, Bonne Gouvernance, Démocratie, Education, Santé, Economie, Petite fille, Pauvreté, Environnement, Micro finance etc.

Les partenaires multilatéraux et bilatéraux ont très souvent appuyé les activités du Gouvernement et des ONG.

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire est située au dessus du golfe de Guinée entre le 5^{ème} et le 10^{ème} degré de latitude Nord dans la zone inter tropicale entre l'Equateur et le tropique du cancer.

D'une superficie de 322 463 km², la Côte d'Ivoire est entourée par les voisins suivants : la Guinée et le Libéria à l'Ouest, le Ghana à l'Est ; le Mali et le Burkina-Faso au Nord. La Capitale Politique est Yamoussoukro et la Capitale Economique, Abidjan.

La politique économique et sociale de la Côte d'Ivoire est caractérisée par une croissance vigoureuse dans la paix et tend vers la réalisation de son objectif ultime qui est de se situer aux nouvelles frontières du développement dans un contexte de démocratie participative et apaisée grâce à des actions ambitieuses de décentralisation et de régionalisation.

I : CONTEXTE

1-1- Contexte National

1-1-1- Situation démographique

La population ivoirienne d'un taux de croissance de 3,8 % est estimée à 14 800 000 habitants en 1996 avec 50,9 % d'hommes et 49,10 % de femmes. Sa densité moyenne de 46 habitants/km² est caractérisée par une répartition inégale de la population (milieu urbain/ rural). En effet, plus du tiers de la population réside dans des villes de plus de 10 000 habitants.

La Côte d'Ivoire est caractérisée par la jeunesse de sa population (46,7 % de jeunes de moins de 15 ans).

1-1-2 - Situation économique

D'un modèle libéral, l'économie ivoirienne repose essentiellement sur l'exploitation des produits de rente avec pour principales ressources agricoles : le café, le cacao, le bois, le caoutchouc, le palmier à huile et dans une moindre mesure les produits pétroliers et miniers. La valeur de l'ensemble des exploitations est passée de 462 milliards en 1995 à plus de 700 milliards de F CFA en 1996.

La croissance de la production nationale s'est établie à un rythme annuel moyen de 7 % depuis 1995. Cette croissance a permis de relancer l'investissement public notamment dans le domaine agricole, dans le domaine de l'éducation et dans le domaine des infrastructures routières. On assiste également à une amélioration de la situation de l'emploi, notamment dans l'industrie.

Un nouveau programme économique et financier a été adopté pour la période 1998-2000. Ce programme vise une croissance soutenue et durable et une lutte résolue contre la pauvreté.

1-1-3 - Situation sociale

Au plan de l'éducation et de la formation

L'éducation et la formation ont toujours constitué une action majeure de l'Etat qui a régulièrement affecté au moins 40 % de son budget général de fonctionnement.

L'Etat, depuis 1995 a entrepris des réformes pour moderniser et adapter l' école ivoirienne aux mutations qui s'imposent à l'ère du 21^{ème} siècle. Ainsi la Loi N° 95-696 du 7 Septembre 1995, relative à l'enseignement, fixe les grandes préoccupations de la reforme du système éducatif qui repose sur quatre (4) axes majeurs :

- La recherche de l'équité qui pose le principe de l'égalité des chances entre tous les enfants de toutes les couches sociales, entre ruraux et citadins, entre filles et garçons, entre hommes et femmes ;
- La recherche de la valorisation des ressources humaines qui met l'accent sur l'acquisition du savoir et savoir faire auquel chacun doit prétendre au plan des structures d'accueil ;
- Le développement d'une culture scientifique et technologique nationale susceptible d'impulser les mutations industrielles, économiques et sociales ;
- Le développement des éléments de la culture qui renforcent l'ivoirité en même temps que l'universalité des ivoiriens à travers les orientations générales suivantes :
 - . Le maintien de l'effort de l'Etat en faveur de l'éducation ;
 - . La concession partielle du service public de l'éducation au privé ;
 - . La participation accrue des partenaires à la définition et au fonctionnement du système éducatif ;

- . L'amélioration de la qualité de l'enseignement et son adaptation aux besoins économiques et sociaux ;
- . Le développement de solutions alternatives ;
- . La relance de l'enseignement technique et professionnel ;
- . L'effort en faveur des filles et des populations à faibles revenus.

Malgré les résultats satisfaisants découlant des dispositifs d'enseignement, de la mise en œuvre de nouveaux mécanismes, on note encore actuellement des disparités régionales et par sexe.

Au plan de la santé

Des ressources allouées à la santé représentent en moyenne 8 % du Budget National.

Dans le souci de réaliser une société plus homogène, l'Etat a développé l'accès aux soins de santé par la mise en œuvre des programmes suivants :

- amélioration de la couverture sanitaire et des plateaux techniques ;
- programme de valorisation des ressources humaines ;
- coopération entre médecine traditionnelle et médecine moderne ;
- dynamisation du programme de lutte contre le paludisme et les autres grandes endémies ;
- dynamisation de l'action de lutte contre le SIDA, les MST et la tuberculose.

Au plan socio-culturel

La société ivoirienne compte plus de soixante ethnies qui se repartissent en quatre grands groupes : les Mandé du Nord-Ouest, le Krou à l'Ouest et au Sud Ouest, les Akan au Centre, à l'Est et Sud-Est et les (Voltaïques) au Nord et Nord-Est.

Tous ces groupes présentent une grande diversité culturelle.

L'organisation et le fonctionnement de ces différents groupes reposent sur divers types de systèmes de parenté et de succession qui régissent les rapports entre leurs membres notamment entre les hommes et les femmes. Trois religions sont principalement pratiquées par la population : le Christianisme, l'Islam et l'animisme (religion traditionnelle).

Les nouveaux systèmes économiques, la scolarisation et l'amplification de la communication sociale ainsi que l'éclosion d'une expression plurielle à travers les médias et les réseaux communautaires, dans le contexte de la démocratie et de la bonne gouvernance, ont permis à la société ivoirienne de s'ouvrir sur le monde extérieur. Néanmoins, les solidarités lignagères entretenues entre les membres d'un même lignage tendent à se perdre et à se recomposer.

L'institution familiale, cellule de base de la société est en train de subir de nombreuses mutations.

La femme et la petite fille, malgré les mécanismes mis en place par l'Etat, pour les protéger, souffrent encore de nombreuses

contraintes socio culturelles qui entravent leur épanouissement et leur développement.

1-1-4- Situation juridique

L'Etat a mis en œuvre d'importantes réformes pour assainir le cadre réglementaire juridique, et judiciaire de l'Etat.

Au plan institutionnel

Des réformes institutionnelles ont été engagées pour renforcer la démocratie en Côte d'Ivoire. Ainsi, les réformes ont commencé par une modification du conseil constitutionnel dont les compétences ont été élargies aux atteintes aux libertés publiques et aux discriminations à caractère ethnique ou religieux.

L'Etat a également procédé à la révision de la constitution qui a été adoptée par le parlement. Cette réforme a porté sur les conditions d'éligibilité du candidat à l'élection présidentielle à travers les nouvelles dispositions des articles 10 et 11 de la constitution permettant d'assurer la continuité de l'Etat en cas de vacance ou d'événements graves, sur la durée du mandat présidentiel qui passe de cinq (5) ans renouvelables à sept (7) ans renouvelables, sur la création du sénat et enfin sur la Cour Suprême qui a été scindée en trois (3) juridictions autonomes : la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes en lieu et place des Chambres judiciaires, administratives et des comptes de la Cour Suprême.

Ces dernières juridictions devraient contribuer à l'amélioration et la célérité de la Justice.

Au plan économique

Dans la perspective d'une réussite économique, on peut citer aux nombres des réformes : la suppression des principales barrières non tarifaires, la mise en vigueur du nouveau code des investissements, des codes miniers et pétroliers, du code de procédure civile commerciale et administrative, l'assouplissement de dispositions du code du travail, la mise en place de la cour d'arbitrage et la ratification des conventions sous régionales (code CIMA et traité OHADA).

Au plan social

Une réforme de la caisse nationale de prévoyance sociale est en cours.

Au plan du statut juridique de la femme

Les femmes jouissent d'une protection relativement satisfaisante. En effet, dans presque tous les domaines (politique, civil, social), les textes existent, instaurent l'égalité entre les sexes et condamnent les discriminations. La Côte d'Ivoire a ratifié la convention contre toutes les formes de discrimination en Décembre 1995.

1-1-5- Situation politique

La Côte d'Ivoire est une république Laïque et Démocratique.

La réinstauration du multipartisme en 1990, a constitué une étape vers la mise en œuvre des conditions d'une large participation

de la population à la vie nationale avec la création d'un Etat de droit, la démocratisation des médias, la décentralisation et la régionalisation administrative, la mise en place d'une société civile et d'une opinion publique plurielle.

Enfin, la Côte d'Ivoire consciente des enjeux d'une bonne gouvernance s'est engagée dans ce processus depuis 1995 et a organisé le premier colloque national en Février 1999 à Yamoussoukro.

1-2- Contexte Sous-Regional et International

1-2-1- Coopération Sous-Régionale

La politique d'ouverture de la Côte d'Ivoire dans la Sous-région, s'est largement traduite par une diversification de ses alliances et par des actions de types nouveaux. La Côte d'Ivoire a contribué au sein de la CEDEAO à la création d'un mécanisme de prévention de gestion, de règlement des conflits et de maintien de la paix en 1998 à Yamoussoukro.

La Côte d'Ivoire assure en outre la présidence d'une structure spécialisée de la CEDEAO, l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO) durant la période 1998-2000. Cette institution constitue un cadre propice pour la réalisation des programmes sous régionaux de développement en faveur des femmes.

La Côte d'Ivoire fait également partie de plusieurs organisations d'intégration économique : le Conseil de l'Entente, l'UEMOA et le SYSCOA.

1-2-2- Coopération internationale

La Côte d'Ivoire, dans le souci de défendre ses intérêts économiques et de promouvoir son rayonnement culturel, a établi des commissions mixtes avec plusieurs Etats dans le monde.

L'Etat a principalement œuvré pour le resserrement des liens d'amitié avec ses partenaires traditionnels européens, américains et asiatiques et développé, depuis 1995, une coopération économique fortement orientée vers la recherche d'investissement pour soutenir le programme de privatisation et de relance économique du Pays.

Au niveau régional, la Côte d'Ivoire occupe le poste de 1^{er} rapporteur du comité Femme et Développement depuis 1996.

1-3- Engagement de La Côte d'ivoire depuis la Conférence de Beijing (1995)

Lors de la 4^{ème} Conférence Mondiale sur les Femmes à Beijing, la Côte d'Ivoire s'était engagée à renforcer sa politique en matière de promotion de la Femme.

Dans cette perspective, le Gouvernement Ivoirien, conscient du rôle primordial que joue la femme dans le processus du développement, a pris des mesures visant à assurer son épanouissement par son autonomie financière.

Le Gouvernement a mis en place des mécanismes de financement des micro projets à travers le «Fonds National Femmes et Développement», les mutuelles d'Épargne et de crédits. Des mécanismes d'appui aux populations féminines les plus démunies ont été également mis en place.

Le Gouvernement a ratifié la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes en 1995 et a ouvert des métiers et des postes jusque-là réservés aux hommes.

Face à la détérioration économique et sociale, le Gouvernement s'était engagé dès 1997 avec l'appui des partenaires au développement à mettre en œuvre un programme de valorisation des ressources humaines (PVRH) en vue d'assurer un mieux être à sa population.

Les actions ainsi initiées visent à :

- Relever de façon substantielle en l'an 2000 le taux de scolarisation primaire (90 %) notamment celui de la petite fille (100 %) ;
- Corriger les faiblesses du système éducatif ;
- Réduire le taux d'analphabétisme à 20 % en l'an 2005 ;

- Renforcer l'alphabétisation fonctionnelle ;
- Accroître et diversifier la formation professionnelle ;
- Insérer les jeunes dans le tissu professionnel par le fonds spécial mis en place.

En outre, plusieurs plans d'actions adoptés par le Gouvernement ont fait l'objet de tables rondes avec les partenaires au développement (le PNDS au niveau du Ministère de la Santé Publique, le PNAE au niveau du Ministère du logement, du cadre de vie et de l'environnement, le PNDEF au niveau Ministère de l'Education Nationale et de la Formation de Base).

Dans la perspective d'une consolidation du développement humain durable, le Gouvernement s'est doté d'un programme national de lutte contre la pauvreté.

Tous ces programmes prennent en compte les femmes

Pour une meilleure planification des actions en faveur des femmes, le Plan National d'Action de la Femme en phase de finalisation vise à améliorer d'ici l'an 2005 le statut et les conditions de vie des femmes.

Ce plan s'articule autour de cinq (5) axes d'intervention :

- La promotion économique et la lutte contre la pauvreté, l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'environnement ;
- L'amélioration de la santé de la femme et des filles ;
- L'augmentation systématique des niveaux de scolarisation des filles et d'éducation des femmes ;

- La valorisation du statut social et du rôle politique des femmes dans la société ;
- Le renforcement du cadre institutionnel de la promotion de la femme.

II - EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL

A l'issue de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, les gouvernements, dans la déclaration de Beijing, se sont engagés à traduire dans les faits, avec les moyens dont ils disposent, le programme d'action mondial qui a été adopté. Ce document définit un ensemble de mesures concrètes qui se regroupent en douze (12) domaines critiques.

La Côte d'Ivoire très consciente du rôle que joue la femme dans le processus du développement, a dégagé tous les moyens et pris des dispositions pour la mise en œuvre effective du programme d'action mondial.

2-1- Femmes et pauvreté

La baisse du taux de croissance économique (1986-1993) conjuguée à une croissance démographique forte de 3,8 % et le poids de la dette extérieure sont les causes majeures de l'aggravation de la pauvreté en Côte d'Ivoire. L'enquête sur le profil de pauvreté (INS) 1995 a relevé que le ratio de pauvreté est passé de 32,3 % en 1993, à 36,8 % en 1995.

Les résultats de l'enquête ont révélé que les producteurs vivriers sont classés les plus pauvres, suivis de ceux des cultures d'exportation et des actifs du secteur informel.

Or l'économie de la Côte d'Ivoire repose sur l'agriculture et les femmes ivoiriennes jouent un rôle essentiel dans la production agricole. Ainsi, on assiste à une féminisation de la pauvreté. Au plan social, les femmes et leur famille ont un accès très limité aux soins de santé, à l'éducation et à un cadre de vie décent.

2-1-1- Actions menées

Depuis 1994, l'Etat a engagé une action résolue de lutte contre la pauvreté. Cette volonté politique a ciblé, les couches les plus défavorisées notamment, les femmes. Ainsi, les «Fonds Femmes et Développement» a été mis en place pour financer les activités génératrices de revenus exercées par les femmes. Ce fonds a bénéficié d'une dotation de 350 millions de francs CFA en 1994, et du même montant en 1995. Les dotations en 1996 et 1997 ont été respectivement 450 millions de francs CFA et 500 millions de francs CFA.

A la fin de l'année 1997, sur la base de 3070 dossiers reçus et examinés, le Fonds a financé 1025 projets pour un montant de 1, 460 milliards de francs CFA. L'Etat a également facilité l'accès au crédit grâce à une nouvelle législation relative aux systèmes de crédits décentralisés plus adaptés à travers des Mutuelles d'Epargne et de crédit.

Une étude sous sectorielle « Femme, Développement économique et pauvreté » a été menée dans la perspective de l'élaboration du plan national de lutte contre la pauvreté. Ce plan a été adopté en Juin 1997 par le Gouvernement. Les principaux acteurs de ce plan sont : le Ministère de la Planification et de la programmation du développement, le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme, les autres Ministères Techniques, les ONG et les collectivités locales. Toutes ces dispositions ont été prises dans un contexte de réformes profondes du cadre réglementaire, juridique et judiciaire au plan macro-économique.

Le RIOF (réseau ivoirien des organisations féminines) est membre du Comité National des Actions de lutte contre la pauvreté. Le réseau vient d'élaborer un plan de lutte contre la pauvreté des Femmes en Côte d'Ivoire.

2-1-2- contraintes

Ces différentes actions menées se heurtent à plusieurs contraintes dont :

Contraintes institutionnelles

- . Politique discriminatoire de promotion et d'encadrement du monde paysan ;
- . difficulté d'accès aux intrants, à la technologie et à la formation technique agricole ;
- . difficultés d'accès au crédit ;
- . insuffisance d'infrastructures de production, de conservation et de transformation ;
- . insuffisance d'appui au secteur informel ;

- . insuffisance de contrôle de l'applicabilité de la régulation du travail ;
- . saturation du marché de l'emploi et précarité de l'emploi ;
- . insuffisance de redistribution des revenus.

Contraintes socio-culturelles

- . Surplus de travail domestique laissant peu de temps pour les activités productrices et lucratives ;
- . pesanteurs socio culturelles
- . analphabétisme, manque de formation technique et agricole et sous information ;
- . faibles ressources financières, faible épargne ;
- . maîtrise insuffisante des circuits et procédures de commercialisation ;
- . non maîtrise des techniques de conservation et de transformation ;
- . mauvaise information des femmes.

2-1-3- Perspectives

Le plan de lutte contre la pauvreté vise à éradiquer la pauvreté.

Au plan macro-économique, il s'agira de renforcer et de consolider la croissance, de réduire la proportion des ménages vivant en situation d'extrême pauvreté de 10 % en 1995, à 5 % en 2002, de réduire l'incidence de la pauvreté de 36,8 % en 1995 à moins de 25 % en 2002.

Au plan micro économique et décentralisé, il s'agira de mener des actions spécifiques en faveur des populations défavorisées et

vulnérables en ciblant mieux les mesures, les investissements et les domaines d'intervention.

Le Plan National d'Action de la Femme vise en l'an 2005 à accroître le pouvoir économique des femmes d'au moins 50 % à travers les objectifs spécifiques suivants :

- Augmenter le niveau de revenu des femmes ;
- Accroître les aptitudes professionnelles et entrepreneuriales des femmes, en milieu rural et urbain ;
- Renforcer les capacités des femmes à s'organiser et renforcer les organisations existantes.

Le plan de lutte contre la pauvreté des Femmes du RIOF s'intéresse à quatre (4) axes prioritaires :

- l'éducation
- la santé
- l'accès aux ressources
- le renforcement des capacités du RIOF et des ONG membres.

2-2- Femmes, Education et Formation

Le taux brut de scolarisation est passé de 65 % en 1994 à 73 % en 1997. Malgré les efforts déployés par l'Etat (près de 40 % du budget consentis annuellement au cours de trois décennies) d'importantes inégalités dans l'accès à l'Instruction demeurent. Ces inégalités sont fonction du lieu de résidence : le taux d'analphabétisme atteint 70 % de la population en milieu rural contre 30 % en milieu urbain. Il existe en outre des différences persistantes entre régions : le taux de scolarisation à Yamoussoukro avoisine

80 %, celui d'Abidjan 75 % alors qu'à Odienné et à Korhogo, il demeure faible (respectivement 45,3 % 39,7 %). Ces inégalités d'accès à l'instruction sont aussi fonction du sexe : 67,6 % de femmes analphabètes contre 48,1 % d'hommes ; la distinction en milieu urbain - milieu rural accentue ce déséquilibre entre les sexes : le taux d'analphabétisme des femmes en milieu rural est de 79,5 % contre 38 % des femmes en milieu urbain.

2-2-1- Actions menées

Les stratégies et les actions envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du système éducatif ont été développées dans un plan national de développement du système éducation-formation (PNDEF) dont l'objectif est d'offrir à chaque citoyen les possibilités de s'éduquer et de se former tout au long de sa vie.

Les principaux objectifs du secteur de l'Education se sont donc articulés autour de deux axes :

- l'amélioration du taux de scolarisation avec un accent particulier sur l'accroissement du taux de scolarisation des filles,
- la réduction de l'analphabétisme pour les catégories défavorisées.

Le Gouvernement a engagé ces actions pour réduire les inégalités fondées sur le sexe et la situation socio économique des citoyens.

Les dispositions en faveur des filles et des femmes plus démunies sont :

- L'ouverture de 2 135 cantines scolaires pour 2 566 000 rations en 1996-1997 ;
- La distribution des manuels scolaires aux filles dans les régions de sous scolarisation telles que Odienné, Korhogo, Bondoukou et San-Pedro. De la rentrée 1994-1995 à la rentrée 1996-1997, plus de 868 496 manuels scolaires ont été gratuitement distribués à 100 000 filles ;
- Le fonds national de l'école a été créé au sein de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) en vue de faire face aux interventions urgentes en faveur des établissements du primaire et du secondaire ;
- L'alphabétisation de plus de 6200 femmes en français et en langue nationale (Agni, Baoulé, Abouré et sénoufo) ;
- L'alphabétisation en français de 12 000 femmes et jeunes filles par les institutions de formation et d'éducation féminine.

La volonté politique de l'Etat, s'est traduite par le renforcement des capacités d'accueil et d'encadrement des élèves.

Ainsi, pour l'année scolaire 1995-1996, l'Etat a donné d'importants moyens financiers soient des dotations budgétaires d'environ 40 % du budget général de fonctionnement (BGF) et 85 % du budget spécial d'investissement (BSIE) et d'importants moyens humains (tables rondes sur les programmes et actions spécifiques).

Plusieurs projets ont bénéficié de l'appui des partenaires au développement.

Ainsi, le programme d'urgence du Gouvernement en cours a financé entre 1998 et 1999, la construction de 413 classes dans le primaire à l'intérieur du Pays et 282 à Abidjan pour un coût total de 4, 682 milliards de F CFA.

Le projet BAD Éducation IV a achevé la construction de 731 classes sur la période 1994-1998 pour un montant de 9,585 milliards de francs CFA et réhabilité 168 écoles primaires pour un coût global de 4, 736 milliards de francs CFA.

Au titre du don Japonais, 237 classes ont été livrées pour un coût global de 9, 034 milliards de F CFA.

Au niveau de l'enseignement Technique et Professionnelle, les capacités d'accueil sont passées de 12 000 en 1994-1995 à 16 824 élèves en 1997-1998. Dans le cadre du projet d'absorption des jeunes déscolarisés (PAJD) plus de 6 300 jeunes sont en formation dans le cadre du projet d'apprentissage de l'AGEFOP.

Le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme qui a pour objectif spécifique de promouvoir la formation professionnelle des filles et des femmes analphabètes ou déscolarisées , a mené les activités suivantes :

* Le renforcement des capacités en matière d'alphabétisation des filles et des femmes à travers :

- La formation de 1 000 animateurs et 50 superviseurs en 1998;

- La formation de 20 formateurs à distance et de 2 010 animateurs de centres ;
- La dispensation de cours d'enseignement primaire à 200 jeunes filles à travers le réseau des IFEF, dont 30 ont pu réussir au Certificat d'Etudes Primaires et Élémentaires ;

* La mise en œuvre d'un programme d'éducation de base compensatoire et d'apprentissage des techniques d'activités génératrices de revenus en faveur des filles déscolarisées, donnant ainsi une chance à nombre d'Ivoiriennes d'accéder à un métier.

Cette activité s'est faite en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation de base qui a réalisé plusieurs programmes dans la zone périurbaine d'Abidjan.

Le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme a formé 33 000 jeunes filles déscolarisées et analphabètes, dont 90 % de filles déscolarisées et 10 % de filles et femmes analphabètes dans 78 Institutions de Formation et d'Éducation Féminine (IFEF) entre 1985 et 1998. Cette formation a porté sur la couture, la broderie à la main, à la machine, l'art floral et les objets de décoration.

Le Département a également mené d'autres activités à savoir :

- **L'alphabétisation fonctionnelle en 1997 de 1 000 femmes dans la région du centre-est, (M'Bahiakro, Didiévi, Ouélé) et de 1 200 femmes à Daoukro et Prikro ;**
- **Le recrutement de plus de 1 800 jeunes filles dans le cadre du projet apprentissage initié par l'AGEFOP en 1997/1998 ;**
- **Le recrutement de 30 jeunes filles dans la filière boulangerie au centre de Formation Professionnelle de Yamoussoukro en 1997/1998 ;**
- **La formation de 1 080 femmes bénéficiaires du Fonds « Femmes et Développement » aux techniques de gestion de micro-projets afin d'améliorer leur rendement entre 1995 et 1997 ;**
- **La formation de 1 600 leaders villageoises dans le domaine de la population et de la santé entre 1995 et 1997 ;**
- **La formation de 20 000 femmes du milieu rural aux techniques de construction des foyers améliorés et aux techniques de protection de l'environnement dans le cadre du projet « Femme et Développement » entre 1995 et 1997 ;**
- **La formation de 1 500 femmes membres des différents GVC dans le domaine de la création et de la gestion d'une coopérative entre 1995 et 1997 ;**

- Le suivi par 125 femmes responsables de PME et PMI de 3 séminaires relatifs à la création et à la gestion d'une micro-entreprise entre 1995 et 1997 ;
- Le suivi, par les agents du Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme, de 10 séminaires de perfectionnement organisés dans les domaines de la pédagogie par objectifs, de la couture, de l'administration scolaire, des techniques d'animation rurale, des techniques de vulgarisation de méthode de lutte contre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles, et des méthodes de création et de gestion des coopératives de production et de commercialisation ;
- L'instauration, depuis 1995, d'un examen de fin de formation pour les auditrices de troisième année. Sur les trois années, 1427 jeunes filles ont fait acte de candidature et 883 ont été déclarées admises ;
- La création en 1995, du prix de la meilleure auditrice qui récompense chaque année, les cinq meilleures auditrices ;
- La création en 1996 du prix d'excellence de la meilleure auditrice décerné par le Président de la République ;
- La participation de plus de 30 femmes au séminaire sur le tissage traditionnel et moderne à Cotonou.

Le RIOF à travers ses ONG membres telles que AWLAE, ONEF, DEC/ONG, PEDF, mènent des activités de soutien à la scolarisation de la petite fille et l'alphabétisation des femmes.

2-2-2- contraintes

Contraintes institutionnelles

- . inadaptation de l'école au mode de vie des communautés ;
- . acculturation des enfants ;
- . éloignement des enfants de leur milieu d'origine ;
- . transmission des stéréotypes négatifs par les institutions éducatives et politiques ;
- . insuffisance et inégale répartition des structures d'accueil ;
- . renforcement des aléas des disparités régionales ;
- . caractère sélectif du système éducatif ;
- . déficience qualitative dans la formation des enseignants ;
- . non prise en compte des questions genre dans la formation des enseignants, dans les curricula et dans les matériels scolaires ;
- . inadaptation des programmes scolaires ;
- . inefficacité interne des structures scolaires (redoublement, déperdition) ;
- . inefficacité externe de l'école (dévalorisation des diplômes, faible promotion sociale pour l'école etc) ;
- . faiblesse des mesures incitatives et d'accompagnement (bourses-internats) ;
- . rejets scolaires favorisant le phénomène des enfants en situations difficiles ;
- . mauvaise application des dispositions juridiques protégeant les enfants en situations difficiles ;
- . manque d'information des parents sur l'importance du préscolaire dans la formation de la personnalité de l'enfant ;
- . insuffisance de formation des éducateurs spécialisés, déficit des effectifs ;

- . insuffisance des infrastructures scolaires ;
- . inaccessibilité des structures scolaires ;
- . insuffisance et mauvaise répartition du personnel enseignant ;
- . inadéquation des programmes diffusés par les médias ;
- . manque d'information et de sensibilisation des parents.

Contraintes socio-économiques

- . effets de la crise économique sur les familles ;
- . pauvreté des communautés ;
- . coût élevé des frais d'écolage obligeant les familles à donner la chance à un garçon plutôt qu'à une fille ;
- . élitisme et coût onéreux du système préscolaire ;
- . coût élevé des frais de scolarisation dans les établissements publics et privés.

Contraintes socio-culturelles

- . statut de la femme peu valorisé dans la société ;
- . harcèlement sexuel ;
- . unions et grossesses précoces ;
- . reproduction des stéréotypes à travers la société par les institutions éducatives ;
- . bouleversement de l'organisation sociale des communautés et inadéquation à leur mode de vie ;
- . poids des charges domestiques ;
- . poids des femmes dans la population analphabète ;
- . perception de l'école comme facteur d'acculturation.

2-2-3- Perspectives

Les mesures à mettre en œuvre d'ici l'an 2005 consisteront à :

- Accroître le taux de scolarisation pour le primaire de 66,7 % en 1996 à 100 % en l'an 2005 par le renforcement et la poursuite de programme de construction des structures d'accueil (5 697 nouvelles classes sur 4 ans dans le public dont 1 000 par an par l'Etat et 424 par an par les communautés sur la période 1998-2001).

Au niveau préscolaire et primaire, l'Etat par le BSIE, les fonds régionaux d'aménagement rural (FRAR) et différents partenaires de développement sont déjà impliqués.

- Réduire le taux d'analphabétisme et d'illettrisme de 57,6 % en 1996 à 20 % à l'an 2005 à travers trois grands projets d'envergure nationale :

. **Projet n° 1 : Programme intégré d'éducation non formelle - 1 femme alphabétisée, 3 filles scolarisées** – le programme vise à travers l'approche intégrée de développement à la base, l'alphabétisation fonctionnelle de 25 000 femmes conjuguée avec la scolarisation de 75 000 filles d'âge scolaire.

. **Projet n° 2 : programme pilote d'alphabétisation fonctionnelle.** Appui aux initiatives des jeunes analphabètes du secteur informel et agricole en milieu rural et à Abidjan.

. **Projet n° 3 : programme d'alphabétisation fonctionnelle des femmes en milieu rural-priorité femmes.** Le programme vise

l'alphabétisation fonctionnelle des femmes de 5 régions agricoles dans sa phase de lancement (2002-2005) et permettra chaque année l'éducation de 10 000 femmes.

La mise en œuvre de la politique nationale d'alphabétisation est coordonnée par le comité national d'alphabétisation (CNAL) avec des représentations opérationnelles et décentralisées et doté de mécanisme de suivi et d'évaluation. Le CNAL, dans sa représentation élargie comprend tous les Ministères intéressés par l'action d'alphabétisation et de formation permanente des adultes. Il comprend aussi les communes, les associations professionnelles, les entreprises de développement rural, les ONG et les Bailleurs de fonds.

- Améliorer le taux de scolarisation des filles de 46 % actuellement à 100 % en 2005, par la sensibilisation des parents pour une plus grande responsabilisation de ceux-ci, l'aménagement de structures spécifiques (pour répondre au problème de disponibilité dû aux tâches domestiques auxquelles elles sont assignées), l'élaboration et la diffusion de textes juridiques assurant la protection des filles (le droit à l'éducation en premier lieu mais également, leur protection contre les abus de toute nature visant à atteindre leur accès à l'école), l'introduction de l'éducation sexuelle dans les programmes pour limiter les grossesses précoces, la réduction des frais de scolarisation, d'éducation et de formation, l'augmentation du nombre d'internat.
- Améliorer les rendements internes et externes du système éducatif pour la mise à disposition des moyens pédagogiques et l'amélioration de la capacité de gestion de l'environnement du

systeme éducatif.

- Améliorer les qualifications à tous les niveaux, pour une plus grande capacité d'adaptation du système éducatif, une meilleure gestion et promotion du personnel.
- Offrir la possibilité aux enfants de suivre des cours d'anglais dès l'école primaire.
- Créer un grand institut de langues, avec plusieurs filières.
- Promouvoir l'ouverture de la formation universitaire vers le monde professionnel.
- Préparer la jeunesse ivoirienne aux défis de la mondialisation et de la globalisation des économies.

Au cours des années 1998-2000, la priorité sera accordée à l'enseignement primaire avec un montant d'investissement inscrit au programme d'investissement public (PIP) de 139,6 milliards de F CFA, ainsi qu'à l'enseignement secondaire général avec une dotation de 26,6 milliards CFA et à la formation technique et professionnelle avec 63, 4 milliards F CFA.

L'augmentation des niveaux de scolarisation des filles et d'éducation des femmes constitue le troisième axe prioritaire du Plan National d'Action de la Femme qui vise d'ici l'an 2 005 les résultats suivants :

- La scolarisation de toutes les filles en âge préscolaire (3 à 6 ans) et primaire (6 à 11 ans) ;
- L'augmentation du taux de participation de 20% des enfants à l'enseignement primaire notamment les filles dans les régions à faible taux de scolarisation ;

- La réduction du taux d'analphabétisme à 30% ;
- La visibilité, l'image sociale positive des femmes et un meilleur accès à l'information.

Au niveau des ONG le Plan d'Action du RIOF de lutte contre la pauvreté des Femmes, s'est fixé comme objectif d'ici l' an 2005 de :

- de favoriser et faciliter l'accès à l'éducation de cinq mille (5000) filles en âge d'être scolarisées dans les régions à faible taux de scolarisation des filles
- augmenter de trente mille (30000) le nombre de femmes alphabétisées selon une méthode novatrice et intégrée.

2-3- Femmes et Santé

La récession économique a entraîné une importante dégradation des infrastructures sanitaires, faute d'entretien. De plus, malgré les efforts de formation du personnel de santé, leur nombre reste toujours insuffisant pour répondre aux besoins de la population.

De façon globale, le système sanitaire ivoirien de type bio-médical demeure difficilement accessible. Divers facteurs affectent la fréquentation de ces structures de soins : causes économiques ou financières (fin de la gratuité des actes médicaux), localisation géographique (structures sanitaires inégalement réparties dans l'espace), dimensions psychologiques ou culturelles, capacité et qualité d'accueil réservé aux patients...

Le modèle bio-médical coexiste avec un secteur traditionnel de type populaire qui connaît un essor certain dans le contexte actuel. Les

difficultés financières auxquelles doivent faire face les ménages, l'accueil réservé aux malades dans les structures bio-médicales et principalement l'absence d'un système de prévoyance sociale adapté aux démunis sont autant de raisons qui dirigent les populations vers la médecine traditionnelle.

La pandémie du SIDA touche de façon alarmante la population féminine notamment les adolescentes plus vulnérables aux sévices sexuels, à la violence, à la prostitution, aux conséquences des relations sexuelles non protégées et prématurées.

Les infrastructures sanitaires spécialisées pour les maladies cardiovasculaires, le cancer du col de l'utérus et l'ostéoporose qui touche en particulier la population féminine du 3^{ème} âge sont presque inexistantes.

Au total, près de 100 milliards de F CFA au titre des budgets de fonctionnement et d'investissement (soit 8 % du budget général de fonctionnement) ont été consacrés pour l'amélioration des infrastructures sanitaires, le renforcement des ressources humaines dans le domaine de la Santé et la lutte contre les grandes endémies.

2-3-1- Actions menées

La reprise de la croissance économique et la mise en œuvre du plan national de développement sanitaire (PNDS) 1996-2005 permettent aujourd'hui d'inverser la tendance du sous équipement et de la désaffection des services de santé observés pendant la période de crise économique. Ainsi, en terme de couverture sanitaire, les résultats sont les suivants :

- La réduction du taux de mortalité infantile à 88 ‰ en 1997 contre 90 ‰ selon l'indicateur de développement humain (IDH) du PNUD en 1995 ;
- L'amélioration du taux de couverture vaccinale à 70 % en 1997 contre 50,25 % en 1993 ;
- La hausse de la densité médicale à un (1) médecin pour neuf mille (9 000) habitants en 1997 contre un (1) médecin pour douze mille (12 000) habitants en 1993 ;
- La stabilisation de l'espérance de vie à la naissance à 58 ans en 1997 contre 58 ans selon l'indicateur du développement humain (IDH) du PNUD en 1994.

Plusieurs ONG telles que ASAPSU, AIBEF, ECODEV, ESPOIR CI, AFICSS, MATERNITE SANS RISQUE, réalisent des projets de santé communautaire, de santé de la reproduction avec un accent particulier sur la lutte contre le SIDA.

2-3-2- Contraintes

Contraintes institutionnelles

- . inadéquation de la surveillance et de la prise en charge des grossesses entraînant une forte morbidité et mortalité maternelle ;
- . insuffisance de la prise en compte des femmes, des filles et des adolescentes dans les programmes de santé ;
- . faible prise en compte des problèmes obstétricaux ;
- . faible maîtrise de la fécondité ;
- . faiblesse de l'éducation nutritionnelle ;
- . vulnérabilité des femmes et particulièrement des adolescentes au risque d'infection par le MST / SIDA ;

- . manque d'information sur la santé sexuelle et la santé de la reproduction ;
- . difficulté d'accès aux informations et services en santé de la reproduction pour les adolescents.

Contraintes socio-économiques et culturelles

- . faible prise en charge socio-sanitaire des femmes et des filles en situations difficiles ;
- . féminisation de la pauvreté.

2-3-3- Perspectives

Le budget de fonctionnement de l'Etat alloué à la santé devra passer de 8 % actuellement à 10 % en l'an 2000. Au titre des trois années, 1998, 1999 et 2000, un financement global de 137,3 milliards de F CFA a été inscrit dans la programmation triennale des investissements publics (PIP 1998-2000).

Le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) vise les objectifs suivants :

- Réduire la mortalité infantile de 88 %° à 50 %° entre 2000 et 2005 ;
- Réduire la mortalité maternelle de 400 pour 100 000 naissances actuellement à 200 pour 100 000 en 2005 ;
- Réduire la prévalence de la malnutrition de 25 % à 12 % en 2005 pour les enfants de moins de 5 ans ;
- Éradiquer la vers de guinée ;

- Eliminer la lèpre de 1,54 pour 10 000 habitants à moins de 1 pour 10 000 habitants ;
- Augmenter la couverture vaccinale des enfants de moins de 1 an de 50 % à 90 % à l'horizon 2000 et 100 % en 2005 ;
- Augmenter l'utilisation de SRO (Solution de Réhydratation Orale) de 10 % actuellement à 80 % en 2005 ;
- Augmenter la production nationale des médicaments de 8 % à 20 % ;
- Améliorer l'accessibilité aux dispensaires ruraux afin que 80 % de la population vivent dans une localité disposant d'une infrastructure sanitaire ;
- Améliorer la couverture en maternités rurales de 1 pour 14 000 femmes en âge de procréer à 1 pour 6 000 ;
- Accroître l'utilisation des préservatifs de 4 % actuellement à 14 % en 2005 ;
- Améliorer le ratio médecins / population de 1/9 000 habitants à 1/6 600 habitants.

Le Plan National d'Action de la femme a pour objectifs de :

- Contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles ;
- Contribuer à l'augmentation de la prévalence contraceptive parmi la population féminine ;
- Réduire la vulnérabilité des femmes et des filles aux risques d'infection aux MST et au VIH/SIDA ;
- Réduire les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la femme et de la petite fille, ainsi que les violences à leur endroit.

Le plan d'action de lutte contre la pauvreté des femmes initié par le

RIOF ambitionne de :

- Suivre la santé de dix mille (10000) femmes ;
- Valoriser la médecine traditionnelle pour améliorer l'accès des femmes aux soins de santé ;
- Assurer la protection juridique et la prévention des femmes et des filles dans les domaines de la santé et de la reproduction, du planning familial et des MST/SIDA/Tuberculose.

2-4- Violence à l'égard des femmes

Les femmes sont exposées chaque jour à des actes de violence perpétrés en grande partie par les hommes, individuellement ou en réunion dans la famille, dans les rues ou sur les lieux de travail. Ces violences sont physiques, sexuelles ou psychologiques.

En général, la société ne prête attention à ces violences que s'il y a atteinte à la vie.

2-4-1- Actions menées

Le cas Véronique AKOBE : cette jeune fille ayant subi des violences sexuelles répétées de la part de ses employeurs a fini par les tuer. Elle a été condamnée à 20 ans de prison en France.

L'Etat de Côte d'Ivoire en collaboration avec la société civile à travers des plaidoyers a participé à la libération de cette jeune fille.

Le cas Fanta KEITA : la jeune fille de 15 ans entrée en union forcée et précoce par la volonté de ses parents, a tué son époux sexagénaire. Elle a été condamnée à de longues années de réclusion.

Ainsi le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme avec l'appui de la société civile a obtenu la libération de cette jeune fille.

A l'issue de ces deux cas, l'Etat s'est engagé à lutter contre les violences faites aux femmes. Aussi, Le comité de lutte contre les pratiques traditionnelles locales a-t-il été mis en place. En outre, les trois (3) projets de lois portant répression de certaines formes de violences, à savoir : les mutilations génitales féminines, le harcèlement sexuel et les unions précoces ou forcées ont été adoptés par le parlement le 23 Décembre 1998.

2-4-2- Contraintes

Les contraintes de nature institutionnelle se situent au niveau d'ineffectivité de certaines lois et sont surtout socio-culturelles.

2-4-3- Perspectives

Le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme a élaboré un programme de lutte contre les violences à l'égard des femmes qui vise à réduire le phénomène en Côte d'Ivoire d'ici l'an 2005, par une vaste campagne de sensibilisation sur tout le territoire à travers une caravane et par la reconversion des exciseuses.

2-5- femmes et conflits armés

La 6^{ème} Assemblée Générale de l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAO) dont la Côte d'Ivoire assure la présidence

depuis 1998, a adopté un plan d'action (1998 – 2000) et proposé que les femmes s'impliquent plus dans les règlements de conflits. Dans cette perspective, la Côte d'Ivoire a présenté son plaidoyer au Sommet d'Abuja en 1998 pour élargir la participation des femmes au règlement des conflits au niveau de la CEDEAO. La Côte d'Ivoire a en outre assuré la protection, l'assistance et la formation aux femmes réfugiées du Libéria et de la Siéra Léone avec l'appui du HCR.

2-6- Femmes et économie

Les femmes participent au développement économique de la Côte d'Ivoire. Selon l'AGEPE en 1995, la population active était estimée à 6 573 200 soit 44,5 % de la population totale. Elle se répartit comme suit :

- Secteur moderne 7,4 % ;
- Secteur agricole traditionnel 65,7 % ;
- Secteur informel 26,9 %.

Les femmes occupent 45,9 % des emplois contre 54,1 % pour les hommes.

Dans le secteur de l'agriculture, les femmes jouent un rôle essentiel dans la production agricole, la commercialisation, la transformation et la conservation. Elles interviennent également dans la production animale.

Elles fournissent 71% de toute la main-d'œuvre agricole et 60 à 80% de la production alimentaire. Elles consacrent 52% de leur temps aux activités agro-alimentaires et contrôlent :

- 100 % de la production de manioc dérivé ;

- 94 % de la production du riz ;
- 92 % de la production de légumes africains
- 90 % des maraîchers et légumes divers ;
- 79 % de la production de manioc frais ;
- 68 % de la production d'arachide ;
- 67 % de la production de banane plantain ;
- 67 % de la production de légumes européens.

Selon le recensement général de l'OCPV/SIDD en 1997, 90% des commerçants grossistes des vivriers sont des femmes.

Malgré l'importante contribution des femmes dans le secteur de l'agriculture, leurs revenus ne représentent en moyenne que 22% de celui des hommes.

Dans le secteur moderne privé, localisé à 73,5 % à Abidjan, les femmes ne représentent que 11,5 % contre 88,5 %. Elles se retrouvent dans le commerce (16,84 %), les services (16,13 %) et les mines (12,46 %).

Très peu de femmes sont représentées dans le secteur de l'industrie. Elles se retrouvent dans l'agro-alimentaire notamment les conserveries, dans le textile et le chimique (pétrole et caoutchouc).

Elles sont rarement propriétaires ou responsables d'unités industrielles.

Les femmes peu diplômées dans ce secteur gagnent 43% du salaire des hommes de la même catégorie.

Dans le secteur moderne public, les femmes sont représentées à 23,6 % en 1997. L'étude selon la nature de l'emploi occupé à la Fonction Publique révèle que l'éducation et la formation absorbent plus de la moitié des effectifs féminins (50,60 %). Le quart des femmes (25,90 %) se retrouve dans les emplois administratif, juridique et diplomatique suivis par les emplois scientifique et technique (19,20 %).

D'une manière générale, le principe de l'égalité salariale n'est pas toujours respecté dans le secteur moderne selon Hemmings-Gapihan.

Le secteur informel, phénomène essentiellement urbain est le secteur actuellement le plus dynamique : il occupe le plus grand nombre de personnes et offre une plus grande opportunité de création d'emplois surtout au niveau des unités intermédiaires entre le secteur moderne et le secteur informel de survie. Les femmes représentent 51,5 % contre 48,5 % d'hommes. Les femmes, dans ce secteur, gagnent en moyenne 33 % du revenu des hommes parce que la productivité marginale de ces derniers est deux fois plus élevée que celle des femmes.

En conclusion, la femme travaille beaucoup et quelque soit le secteur dans lequel elle exerce, son revenu demeure inférieur à celui de l'homme à cause de nombreuses discriminations dont elle fait l'objet.

2-6-1- Actions menées

L'Etat a mené une politique en faveur de l'emploi pour tous pour améliorer les conditions de vie des populations. Ainsi l'Agence d'Etude et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) a été mis en place .

L'Etat a en outre créée des programmes spécifiques en direction des jeunes et des femmes en vue de favoriser leur réinsertion professionnelle (12 Milliards de F CFA) et a mis en place des Fonds sociaux (31,64 Milliards de F CFA) durant la période 1994 -1997 pour réduire le nombre de demandeurs d'emplois et surtout développer l'entrepreneuriat.

La politique en faveur de l'emploi pour tous a été marqué également par les actions de renforcement et de pérennisation des programmes d'aide à l'installation, les mécanismes de simplification de la procédure d'attribution des fonds sociaux, la promotion des activités socio-économiques spécifiques aux femmes, l'adoption d'un nouveau code de travail et enfin, par la mise en application du nouveau code d'investissement.

Toutes ces actions ont permis la création de 5.702 nouveaux emplois en 1996 et 7.336 en 1997.

Les activités de promotion économique initiées par le Ministère de la famille et de la Promotion de la Femme avec l'appui des partenaires au développement sont les suivantes :

- l'encadrement de 200 groupements à vocations coopératives (GVC) de production et de commercialisation de produits vivriers avec 21 000 membres. Ces groupements ont produit :

- 122,10 ha de culture maraîchères
- 138,48 ha de culture de riz
- 2008,86 ha de cultures vivrières

- Le financement des projets au profit des femmes.
 - . Le Fonds « Femme et Développement d'un montant de 1,460 milliards de F CFA pour 3 076 dossiers ;
 - . dans le cadre du projet pilote d'Intégration des Femmes au Développement Economique et Social, 740 projets ont été financés pour un montant d'environ 133 millions de F CFA ;
 - . La Mutuelle de Crédit et d'Épargne des femmes de la région de la Marahoué a financé 300 projets pour un montant de 120 millions de F CFA.
 - . Le projet d'Akankakro dans la commune de Bouaké avec le soutien financier du PNUD, de l'UNIFEM et du FNUAP a contribué à créer de 1994 à 1997, une union de coopératives avec dix (10) coopératives de base dans douze (12) villages. Ce projet a également permis l'achat d'une machine à décortiquer, la construction d'une retenue d'eau, d'une case de santé équipée et l'installation d'un Kit d'irrigation goutte à goutte qui a favorisé la création de vastes champs d'arachide, de tomate et d'aubergine. Cette union de coopératives gère un fonds auto-renouvelable de cinq (5) millions de F CFA qui permet de faire l'achat-vente d'arachide.
 - . Le projet de Développement Rural du Nord Est avec l'appui financier du FIDA a permis l'encadrement de 4 250 femmes par les animatrices rurales et l'épargne de 7 135 314 F CFA.
- La création du prix de la meilleure femme opératrice économique en 1996.

Les **Ministères techniques** ont initié des activités en faveur de la promotion économique de la femme :

- Le **Ministère de l'Agriculture** a exécuté en collaboration avec le **Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme** :

- . Les programmes de formation aux techniques agricoles en direction de toute la population du milieu rural dont les femmes. Ces programmes sont pilotés par l'ANADER.
- . Des projets de développement rural intégré de Dabakala et Katiola ; du Nord-Est et Tanda.
- . Le projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales dans la région du Centre-Nord.
- . Le projet de développement rural dans la région de Daoukro,

- Le **Ministère des Finances** a ciblé les femmes des petites et moyennes entreprises ainsi que les femmes du secteur informel dans les structures de mobilisation d'Epargne telles que les CREP-COOPEC.

- Le **Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique** à travers les programmes de formation du FDFP et les programmes de financement de l'AGEPE a ciblé les femmes du secteur informel.

- Le **Ministère du Développement Industriel et des PME/PMI** pilote actuellement un programme d'entreprenariat féminin pour la filière du textile et de l'agro-industrie, avec l'appui de l'ONUDI.

- Les ONG apportent leur appui institutionnel par des sessions d'encadrement, de formation et de sensibilisation. Elles encouragent et mettent en œuvre des mécanismes d'accès au crédit et suscitent le regroupement des femmes par secteurs d'activités.

Le RIOF à travers ses ONG membres telle que MUCREFAB, MUCOPAD, COFENCI, CIFAD, ont des programmes de micro-financement qui atteignent dix mille (10000) femmes environ.

2-6-2- contraintes

Les contraintes à la promotion économique de la femme sont identiques à celles énoncées dans le chapitre femme et pauvreté.

2-6-3- Perspectives

L'Etat vise à atteindre dans sa politique économique le plein emploi grâce au renforcement de la compétitivité et à travers des mesures spécifiques pour réduire le chômage. Dans cette optique, l'Etat entend développer une politique globale de l'emploi dans le cadre de la libéralisation de l'économie, du désengagement de l'Etat du secteur de production et de la décentralisation. Pour endiguer le phénomène du chômage, l'Etat envisage prioritairement la création des emplois salariés et la promotion de l'auto-emploi dans le souci d'asseoir de manière permanente le climat social apaisé.

Création d'emplois et lutte contre le chômage

Au niveau du secteur public, l'Etat entend contenir la part des salaires dans le budget de fonctionnement à un taux inférieur à 50 % et réduire les effectifs de la Fonction Publique à l'exception des secteurs de la santé, de l'éducation, de la sécurité et de la justice.

Au niveau du secteur privé, l'Etat vise à mettre en place des conditions de mise en œuvre endogènes des initiatives privées.

L'AGEPE à travers l'observatoire de l'emploi va faire connaître les nouvelles dynamiques d'emplois nées de la libération des initiatives privées, les amplifier, les valoriser et les généraliser.

*Promotion de l'auto-emploi et actions en faveur
Des couches sociales les plus défavorisées*

Au titre des fonds sociaux, des mesures spécifiques seront adoptées en vue d'accroître leur efficacité et d'élargir leur champ d'intervention en y incluant le secteur informel. Les fonds sociaux seront décentralisés par implantation des comités régionaux chargés de l'examen des dossiers.

L'Etat va également renforcer le programme spécial d'insertion des femmes (PSIF) piloté par l'Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi. Le renforcement des structures de formation existantes et la réhabilitation des structures professionnelles, en fonction d'une série de corps de métiers jugés prioritaires (formation qualifiante et professionnelle se feront d'ici l'an 2005.

Le renforcement de mécanismes institutionnels permettra d'assurer et de maintenir le rythme d'emploi élevé. Il s'agira de :

- Mettre en place la commission nationale de l'emploi ;
- Créer le secrétariat permanent chargé de la coopération tripartite et des consultations en matière de relations sociales pour consolider le dialogue social ;

- Mettre en place une procédure de conciliation concernant le différend collectif de travail.

Le Plan National d'Action de la Femme prévoit d'ici l'an 2005 :

- * l'augmentation des revenus des femmes par rapport à ceux des hommes :
 - secteur agricole : 50 % contre 22 % en 1995 ;
 - secteur informel : 50 % contre 33 % en 1995 ;
 - secteur moderne : 75 % contre 50 % en 1995
- * le renforcement des aptitudes professionnelles et entrepreneuriales des femmes :
 - . 50 % des femmes du secteur rural et 50 % des femmes du secteur informel bénéficieront respectivement de formation technique et professionnelles agricoles, d'une session de formation dans leurs domaines d'activités ou la gestion en autres.
 - . 50 % des femmes du secteur moderne bénéficieront des stages de perfectionnement, recyclage ou seront reconverties ;
 - . 50 % des femmes seront alphabétisées dans le cadre de leurs activités.
 - . 1000 femmes seront initiées à l'entrepreneuriat et à la gestion.
- * le développement des capacités d'organisation des femmes et le renforcement des capacités des organisations déjà existantes.
 - . 250 nouvelles organisations d'intérêt économique seront créées.

. 50 % des organisations existantes encadrées par le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme seront bien organisées, bien gérées et crédibles.

Le RIOF à travers son plan d'action de lutte contre la pauvreté des femmes vise d'ici l'an 2005 à favoriser l'accès des femmes au crédit comme moyen adapté de financement de leurs activités productives par l'encadrement de vingt mille (20000) femmes à la création d'initiative de base d'épargne et de crédit.

2-7- Femmes et prise de décision

Au plan familial et communautaire, le pouvoir de décision sociale et économique reste encore au main des hommes.

La prise de conscience sur la question de la femme au niveau international en 1975 avec la décennie de la femme a eu un impact au niveau national. Ainsi, de 1975 à 1995, la participation des femmes au pouvoir a connu un saut qualitatif.

La déclaration de Beijing et le programme d'action mondial a impulsé l'Etat à mettre en oeuvre un certain nombre de mesures positives visant à promouvoir la participation des femmes dans les sphères décisionnelles. Malgré la volonté politique des autorités, les femmes demeurent largement sous-représentées au niveau des instances de prise de décision et de négociation en cas de conflits.

2-7-1- Actions menées

Depuis la ratification de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1995, et dans la mouvance des recommandations de la Conférence de Beijing, la politique de promotion des femmes a été marquée par les nominations des femmes aux postes de décision jusque là réservés aux hommes. Ainsi, à partir de 1995, on a observé :

- Au sein du parlement

14 femmes Députés sur un total de 175, soit 8 % de femmes.
Ces femmes Députés se répartissent selon les partis politiques suivants :

12 femmes députés sur 149 au PDCI-RDA, soit 8 % de femmes
01 femme député sur 13 au FPI, soit 7,69 % de femmes
01 femme député sur 13 au RDR, soit 7,69 % de femmes.

- Au sein du Conseil Economique et Social :

13 femmes sur 120, soit 11 % de femmes.

- Au sein de la Cour Suprême : 9,67 % de femmes

- Au sein du Conseil Constitutionnel : 9,52 % de femmes

- Au sein du Gouvernement

3 femmes Ministres sur 36, soit 8,33 % de femmes.

- Au sein des collectivités Locales

10 femmes Maires sur 197, soit 5 % de femmes.

. Au sein de l'Administration Publique :

- deux (2) Conseillers à la Présidence ;
- trois (3) chargées de mission à la Présidence ;
- cinq (5) Ambassadeurs Femmes sur 35, soit 14,2 % ;
- une (1) femme Préfet sur 58, soit 1,7 % ;
- quatre (4) femmes Sous-Préfets sur 227, soit 1,7 % ;
- deux (2) femmes Secrétaires de Préfecture sur 60, soit 3 %
- deux (2) femmes Commissaires de Police
- une (1) femme Colonel.

. Au niveau du Patronat

Une seule femme Présidente sur 9 groupements.

. Au niveau des Centrales Syndicales

11 % de femmes sont Secrétaires Générales des Syndicats

. Au niveau des Partis Politiques

Une (1) seule Femme Secrétaire Générale d'un Parti représenté à l'Assemblée Nationale.

2-7-2- Contraintes

Les contraintes qui entravent la participation des femmes aux sphères de décision sont les suivantes :

Les contraintes institutionnelles

. Capacité insuffisante des Institutions à veiller à l'évaluation des textes et à prendre des mesures appropriées pour la promotion des droits des femmes ;

. faible mise en œuvre de la volonté politique à nommer les femmes aux postes de décision.

Contraintes économiques et socio-culturelles

- . difficultés économiques et financières ;
- . pesanteurs socio-culturelles et analphabétisme ;
- . capacités de mobilisation limitées des femmes ;
- . manque de solidarité des femmes ;
- . insuffisance de formation, de qualification professionnelle ;
- . difficultés d'accès au travail, de poursuite de la carrière et de promotion ;
- . insuffisance de sensibilisation et d'éducation à l'approche genre dans le domaine politique et dans la législation ;
- . manque de culture politique, manque de volonté de la femme, manque d'assurance et d'estime en elle-même ;
- . très faible niveau d'engagement politique de la population féminine qui perçoit la politique comme un domaine réservé à l'homme ;
- . manque de disponibilité de temps et d'esprit de la femme en raison de sa double journée de travail.

Au niveau des ONG le MIFED-CI réalise un ambitieux programme de formation de femmes leaders à l'attention des femmes de différents partis politiques de Côte d'Ivoire.

2-7-3- Perspectives

Le Plan National d'Action de la femme envisage accroître la représentation des femmes aux instances de décisions d'ici l'an 2005, à travers des plaidoyers en direction des pouvoirs politiques, législatifs, exécutifs et locaux en vue d'instaurer la garantie de la non discrimination, l'instauration du système de quotas de représentation des femmes dans toutes les instances de décision, la participation des femmes aux tables de négociation et le renforcement des capacités personnelles et l'auto-estime de la femme.

2-8- Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la Femme

La Côte d'Ivoire dispose actuellement d'un dispositif pluriel d'encadrement des femmes caractérisé par les structures de l'administration publique telles que le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme, les Ministères techniques (Santé, Education, environnement, Développement industriel et PME/PMI, Planification, Fonction Publique) ; les collectivités locales et les structures non étatiques représentées par les organisations non gouvernementales (ONG) locales, les réseaux, les organisations volontaires du développement, les Associations à la base, les groupements et les Coopératives. La volonté politique du Président de la République de Côte d'Ivoire à mieux affiner les Instruments institutionnels en faveur de la promotion de la femme, a été maintes fois exprimée. Les recommandations de la conférence de Beijing ont renforcé cette volonté politique. C'est ainsi que de nouvelles actions ont été menées.

2-8-1- Actions menées

Les structures du Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme ont été renforcées en vue de toucher le maximum de femmes à la base et d'appliquer la politique de décentralisation et de régionalisation. Ce renforcement a été marqué par les créations d'une Direction de l'Information de la Documentation et de la Recherche, de deux Directions Régionales réparties dans les régions de Bouaké et de Daloa depuis 1999.

Pour réaliser ses missions, le Ministère comprend un effectif total, de 506 agents toutes catégories confondues avec 55 hauts cadres.

Pour la formation et l'éducation des femmes le Département dispose d'un corps enseignants composé des Maîtresses d'Education Permanente (MEP) et les Adjointes (MAEP), constitue la proportion des ressources humaines la plus importante. Les animatrices Rurales au nombre de 70 assurent l'encadrement des femmes en milieu rural et en milieu péri-urbain.

Au niveau décentralisé, le Département dispose d'un réseau de 80 Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) réparties sur l'ensemble du territoire national et d'un centre de formation polyvalent situé à Kaniasso (Odienné).

En matière de dotation budgétaire consentie au Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme à partir de 1995, on a pu constater l'évolution suivante :

* <u>Budget global 1995</u> :	1 629 387 000 F CFA.
- budget de fonctionnement	1 199 387 000 F CFA
- budget d'investissement	430 000 000 F CFA
. Fonds Famille, Femme et Développement	350 000 000 F CFA
. Rénovation Institution	
Marie-Thérèse HOUPHOUET-BOIGNY	40 000 000 F CFA
. Réhabilitation IFEF	40 000 000 F CFA
* <u>Budget global 1996</u> :	2 073 155 000 F CFA
- budget de fonctionnement	1 285 155 000 F CFA
- budget d'investissement	788 000 000 F CFA
. Fonds « Femmes et Développement »	450 000 000 F CFA
. Rénovation Institution	
Marie-Thérèse HOUPHOUET BOIGNY	150 000 000 F CFA
. Réhabilitation IFEF	85 000 000 F CFA
. Equipement IFEF	23 000 000 F CFA
. Réhabilitation garderie villageoise	80 000 000 F CFA
* <u>Budget global 1997</u> :	2 609 409 000 F CFA
- budget de fonctionnement	1 271 409 000 F CFA
- budget d'investissement	1 338 000 000 F CFA
. Fonds « Famille, Femme	
et Développement »	500 000 000 F CFA
. Construction IFEF	400 000 000 F CFA
. Equipement audio-visuel	25 000 000 F CFA
. Equipement Animatrice Rurale	1 52 000 000 F CFA
. Réhabilitation IFEF	96 000 000 F CFA
. Equipement IFEF	85 000 000 F CFA

. Réhabilitation garderie villageoise	80 000 000 F CFA
* <u>Budget global 1998</u> :	3 517 991 000 F CFA
- budget de fonctionnement	2 427 991 000 F CFA
- budget d'investissement	1 090 000 000 F CFA
. Fonds « Femmes et Développement »	500 000 000 F CFA
. Construction IFEF	300 000 000 F CFA
. Réhabilitation IFEF	100 000 000 F CFA
. Equipement Institution	
Marie-Thérèse HOUPHOUET BOIGNY	100 000 000 F CFA
. Réhabilitation garderie villageoise	90 000 000 F CFA
* <u>Budget global 1999</u> :	2 425 060 000 F CFA
- Budget de fonctionnement	1 294 991 000 F CFA
- Budget d'investissement	1 193 000 000 F CFA
. Programme de soutien aux enfants	
de la Rue	194 000 000 F CFA
. programme de réhabilitation des centres	
d'accueil de l'enfance en difficulté	100 000 000 F CFA
. Programme de valorisation des	
ressources humaines (PVRH)	349 000 000 F CFA
. Fonds « Femmes et Développement	400 000 000 F CFA
. Programme de construction de	
réhabilitation et d'Equipement des IFEF	150 000 000 F CFA

En conclusion, la dotation budgétaire du Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme a évolué de 27,23 % en 1996, de 60,14 %

en 1997, de 115,90 % en 1998, de 48 % en 1999, soit une hausse moyenne de 70,25 % entre 1995 et 1999.

Malgré les efforts consentis par l'Etat, la dotation budgétaire allouée du MFPP n'est pas en corrélation avec ses attributions et représente une part très faible dans le budget général de l'Etat.

La Côte d'Ivoire a intégré une démarche qui prend en compte l'équité entre les sexes dans l'élaboration des dispositifs législatifs, des politiques et des programmes et projets d'intérêt général. En effet, depuis 1976 les Ministères techniques ont eu le mandat de collaborer avec le Ministère chargé de la promotion de la femme. Ainsi, cette démarche a été appliquée au niveau du Ministère de l'Education et de la Formation de Base, du Ministère de la Santé Publique, du Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique, du Ministère de l'Environnement et de la forêt, du Ministère de la Planification et de la Programmation du développement, du Ministère du Développement industriel et des PME/PMI, du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de la Promotion du Commerce Intérieur et du Ministère de l'Economie et des Finances. Ces différents Départements ont mis des mécanismes en place et pris des dispositions pour intégrer la problématique du genre dans les programmes et pour produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe.

Malgré les ouvertures dont ont fait preuve ces Ministères techniques, ceux-ci n'ont pas toujours apporté le soutien requis au Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme.

A l'analyse, leur contribution limitée s'explique entre autres, par la faible compréhension des questions spécifiques aux femmes et l'absence de personnes ressources au sein de ces structures par rapport aux questions de genre.

Les Organisations non gouvernementales (ONG), les réseaux et les Organisations volontaires du développement créés depuis 1990 poursuivent des objectifs divers dont celui de la promotion de la femme.

La création du RIOF depuis 1995 a permis de regrouper quarante cinq (45) ONG et de renforcer leur capacité d'action par la formation.

Ces ONG interviennent à travers des activités, des programmes d'IEC et des plaidoyers dans les secteurs suivants :

- Droits humains,
- Economie,
- environnement,
- Démocratie,
- Bonne gouvernance,
- Santé,
- Education.

Certaines d'entre elles sont regroupées en tant que forces actives du développement en fédérations nationales et en réseaux sectoriels d'ONG. Les ONG internationales travaillent aux côtés des structures nationales. Les Associations communautaires à la base, les groupements et les coopératives participent activement à la promotion de la femme. Les structures non étatiques bénéficient des financements

formels (partenaire au développement, secteur privé) et informel (tontine, caisse de solidarité, cotisations des membres, épargne locale).

Ces structures réalisent sur le terrain des projets de nature diverse (financement, étude, formation, infrastructures, dons, équipement...).

Les activités des structures gouvernementales sont généralement réalisées à l'aide de financements octroyés par l'Etat (notamment les budgets de fonctionnement et les fonds sociaux) et par des partenaires au développement (projets sectoriels co-financés).

2-8-2- Contraintes

Malgré les efforts déployés par l'Etat, les mécanismes institutionnels de promotion de la femme souffrent du manque d'instruments particuliers de financement et connaît des difficultés de tous ordres.

Contraintes institutionnelles

- . insuffisance de statistiques et de données désagrégées par sexe dans tous les domaines ;
- . insuffisance de moyens financiers, humains (quantitatifs et qualitatifs) et matériels ;
- . insuffisance de suivi, d'évaluation et de coordination des activités de promotion de la femme menées par le MFPP et par les divers intervenants ;
- . insuffisance de diffusion des réalisations du MFPP ;
- . mécanismes de financement peu ouverts aux femmes ;
- . faible prise en compte des besoins spécifiques et stratégiques des

femmes dans les grands projets, les programmes nationaux et sectoriels de développement ;

- . insuffisance de soutien des autres Ministères dans la résolution de la problématique de la femme et du genre ;
- . méconnaissance du concept et de l'approche genre ;
- . absence d'un cadre formel de concertation entre les différentes composantes du dispositif de la femme ;
- . difficultés d'identification des besoins prioritaires et de rentabilisation des ressources disponibles ;
- . faible spécialisation des ONG ;
- . insuffisance du cadre légal d'exercice des activités des ONG ;
- . faible représentation des ONG à l'intérieur du pays ;
- . faible capacités d'intervention et de gestion des ONG.

Contraintes socio-culturelles

- . Perception erronée du MFPP à travers l'image stéréotypée de la femme ;
- . Pesanteurs socioculturelles.

2-8-3- Perspectives

A travers le plan national d'action de la femme, un renforcement du cadre institutionnel de la promotion de la femme est prévu d'ici l'an 2005. Dans cette perspective, un certain nombre de structures devront être mises en place pour assurer la concertation, la coordination des approches, le suivi et l'évaluation, la participation, la mobilisation des ressources et la mobilisation sociale, la conception des plans opérationnels.

Au niveau central

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du plan national d'action s'articulera autour de quatre (4) structures :

- . le conseil national de la femme, organe interministériel de décision ;
- . le comité technique du plan national d'action, organe national de concertation multi-partenaire ;
- . le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme, organe de planification et de coordination ;
- . les structures responsables de l'exécution des différents programmes du plan.

Au niveau décentralisé

- . Un comité régional d'appui, organe régional de concertation ;
- . un secrétariat exécutif régional ;
- . les institutions de formation et d'Éducation Féminine consolidées au niveau départemental.

Le renforcement des capacités d'intervention des ONG féminines est également pris en compte par le Plan National d'Action de la Femme.

2-9- Les droits fondamentaux de la femme

La constitution de la Côte d'Ivoire consacre le principe de l'égalité entre l'homme et la femme. De nombreux textes de Lois et des dispositions juridiques ont été pris pour améliorer le statut juridique de la femme et éliminer toutes les formes de discrimination à son égard.

De façon générale, la protection juridique de la population féminine de la Côte d'Ivoire est relativement satisfaisante. Cependant, les barrières socio-culturelles et judiciaires entravent l'usage par les femmes de leurs droits. En effet, la résistance de la coutume à la loi, la méconnaissance des droits des femmes, le refus de revendication par les femmes de leurs droits en raisons de leurs préjugés, l'environnement juridique, judiciaire et administratif défavorables entraînent des inégalités entre l'homme et la femme à tous les niveaux.

On peut relever certaines insuffisances au niveau des textes de Lois et des vides juridiques. Ainsi, au niveau de la famille, la femme et la petite fille sont l'objet de discrimination. En effet, lors du mariage légal, le fait que l'homme soit déclaré le chef de famille provoque une répartition inéquitable des ressources et des responsabilités.

La polygamie bien qu'étant interdite et illégale se pratique par certains hommes.

En matière d'adultère, des mesures discriminatoires persistent au niveau de la constitution du délit au détriment de la femme. En effet, l'article 391 du code pénal prévoit des sanctions contre le complice de la femme mais, aucune sanction n'est prévue contre la complice de l'homme.

D'autres inégalités rendent la vie de la femme très complexe. Ainsi, à travers l'article 67 de la nouvelle Loi relative au mariage, l'époux a le droit de saisir le tribunal pour s'opposer à l'exercice d'une profession par sa femme tandis que la femme n'a aucun recours en ce qui concerne la profession de son époux. Les femmes chefs de familles représentent

15,6 % de la population. Mais malheureusement la Loi ne prévoit que la puissance paternelle et non l'autorité parentale.

En matière d'héritage, l'inspiration patriarcale des textes de Lois entraîne des conséquences désagréables sur la vie de la veuve qui dans les faits est souvent dépossédée de tous les biens par les parents du défunt, bien qu'elle soit protégée par le régime de la communauté des biens. Quant à la veuve mariée sous le régime de la séparation de biens, elle peut se retrouver sans moyens pour assurer sa subsistance lorsqu'elle n'a aucune source de revenus personnels.

Dans les deux types de régimes, les questions de domicile familial peuvent se poser après le décès de son époux. Si la veuve est bénéficiaire de la pension de réversion de son mari fonctionnaire défunt, elle ne peut transmettre cette pension à son mari.

La femme divorcée rencontre des problèmes de paiement de la pension alimentaire pour elle même et pour ses enfants. Quant à la femme célibataire vivant en concubinage, elle n'est pas protégée par la Loi sur le mariage. La femme au foyer n'est pas prise en compte par le droit.

Le VIH-SIDA n'a encore fait l'objet d'aucune législation.

2-9-1- Actions menées

La Côte d'Ivoire a ratifié la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1995. La Loi n° 95-15 du 12 Janvier 1995 relative au travail ne permet pas à l'employeur de prendre en considération le sexe pour arrêter ses décisions en ce qui concerne l'embauche et la promotion. Cette Loi prévoit en son article 2, le droit au travail de toute personne physique, ce qui garantit l'ouverture des postes de l'Administration publique et du secteur privé aux femmes.

En matière d'éducation et de formation, la Loi n° 95-696 du 07 Septembre 1995 stipule que « chaque citoyen a droit à l'éducation afin d'acquérir le savoir, de développer sa personnalité, d'élever sa formation, de s'insérer dans la vie active, culturelle et professionnelle et d'exercer sa citoyenneté.

Deux (2) projets de Loi portant répression au harcèlement sexuel en milieu scolaire et dans le travail, aux unions coutumières précoces ou forcées ont été adoptés le 16 Décembre 1998.

Le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme a initié depuis 1995 des campagnes de sensibilisation sur les notions élémentaires de droit dans les milieux urbains, péri urbains et ruraux et organisé des activités de sensibilisation à travers les Journées Internationales de la Femme, de la Famille, de la Femme rurale.

Depuis 1995, le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme a mis en place un instrument institutionnel qui a la charge d'assister et d'informer les familles. Cette cellule d'assistance et

d'information familiale a traité 1 200 dossiers en 1995, 400 en 1996, 450 en 1997 et 300 en 1998, soit un total de 2 350 cas relatifs aux problèmes de couple, aux enfants maltraités, aux enfants travailleurs, aux femmes abandonnées, aux filles mères, aux jeunes filles en état de grossesse et aux veuves.

2-9-2- Contraintes

Malgré les actions menées en faveur de la protection et de la promotion juridique des femmes, les contraintes demeurent :

Contraintes institutionnelles

- . complexité des procédures juridiques ;
- . vides juridiques ;
- . ineffectivités de certaines Lois.

Contraintes économiques et socio-culturelles

- . coût élevé de la justice ;
- . méconnaissance des textes ;

- . pesanteurs socioculturelles et discriminations à l'égard des femmes.

2-9-3- Perspectives

La promotion et la protection juridique de la femme en Côte d'Ivoire constituent une priorité pour l'action dans le plan national d'action de la Femme. Dans cette perspective, d'ici l'an 2005, le statut et les conditions de vie des femmes seront améliorés à travers des campagnes de vulgarisation des textes juridiques relatifs aux droits humains

fondamentaux et aux droits des femmes et des enfants, des prises de Lois visant à combler les vides juridiques, l'application effective des Lois existantes et le suivi et l'évaluation des textes en vigueur, la création et l'opérationnalisation des structures d'écoute, le développement de cliniques d'écoute, l'implication concertée des différents acteurs (police judiciaire, professionnels de justice, ONG), le développement d'actions de plaidoyer en vue de l'instauration de la garantie de la non discrimination, de quotas de représentation des femmes dans toutes les instances de décisions, de la représentation des femmes aux tables de négociations.

2-10- Femmes et environnement

Les activités quotidiennes de subsistance exercées par les femmes et le développement économique ainsi que la forte croissance démographique contribuent à la dégradation de l'environnement et du cadre de vie.

L'insuffisance de la prise de conscience de l'importance des questions environnementales par l'ensemble de la population et des acteurs économiques contribue à l'aggravation des problèmes de santé.

2-10-1- Actions menées

Pour limiter la dégradation du patrimoine forestier, l'Etat a initié un programme de sensibilisation et de formation des femmes aux problèmes de l'environnement en collaboration avec les partenaires multilatéraux.

Le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme a initié en 1995, le projet « Femmes et Environnement » qui vise la sensibilisation des femmes sur les problèmes environnementaux, la formation des femmes à la gestion des ressources naturelles, la formation des Leaders Villageoises et la réduction des tâches domestiques des femmes. Ce projet couvre pratiquement tout le territoire de la Côte d'Ivoire. Ce projet a eu un impact qualitatif sur le comportement des femmes. Le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme a mené un certain nombre d'actions en collaboration avec le Ministère de l'Environnement : sensibilisation à la butanisation dans les ménages urbains et à l'utilisation des foyers améliorés, formation à la construction des foyers améliorés, campagne de reforestation et de lutte contre l'insalubrité.

On peut encore relever la faible participation communautaire des femmes dans les différentes activités de prévention et dans le processus de l'élaboration des politiques de l'environnement.

Les ONG féminines telles que Côte d'Ivoire Ecologie, AWLAE-CI et le RIOF mènent des campagnes d'éducation, de sensibilisation à travers des conférences, des activités culturelles et récréatives, des séances de formation sur le phénomène de la déforestation et de la reforestation. Ces ONG réalisent également des projets de formation à la construction et à l'utilisation de foyer améliorés et exécutent des projet agroforestiers.

2-10-2- Contraintes

- Contraintes économiques :

- . la pauvreté des populations ;
- . l'insuffisance des infrastructures d'assainissement ;

- Contrainte socio-culturelle

- . la faible participation communautaire des femmes
- . l'inadaptation des logements au contexte socio-culturel.

- Contraintes politiques

L'implication des femmes dans les politiques de l'environnement est soumise à des contraintes :

- . la non coordination des rôles des acteurs ;
- . la faible implication des femmes dans la formulation, la planification et l'exécution des politiques relatives à l'environnement et au cadre de vie ;
- . la faible implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ;
- . les stratégies inadéquates de sensibilisation ne tenant pas compte du facteur temps des femmes ;

- Contraintes Juridiques

. l'insuffisance de la législation, l'absence de la réglementation appropriée et la non application effective de ces dispositions juridiques ;

- Contraintes Institutionnelles

. l'insuffisance des ressources matérielles, financières et humaines du Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme pour l'encadrement des femmes aux techniques d'agroforesterie, la vulgarisation des foyers améliorés et les campagnes de sensibilisation.

2-10-3- Perspectives

L'Etat s'est doté d'une stratégie dénommée le programme national d'action environnementale (PNAE) qui prend en compte les femmes.

Le plan national d'action pour la femme dans son 1^{er} programme prioritaire, a intégré l'objectif de contribuer à l'amélioration du cadre de vie à travers le renforcement de la prise de conscience environnementale d'au moins 50 % des femmes qui vont adopter de nouveaux comportements, l'amélioration de l'accès des femmes à l'eau potable, l'électricité et aux infrastructures d'assainissement, l'amélioration de l'habitat et de l'accès à un logement décent.

2-11- Le cas de la petite fille

Dès les premiers pas de sa vie, la petite fille est victime de discrimination. Elle ne bénéficie pas des mêmes droits que le garçon au niveau de l'éducation, des conditions de vie et de l'héritage.

Les filles sont souvent exploitées à des fins économiques et sexuelles (trafic et vente des filles, travaux précoces, prostitution). Elles subissent les pratiques traditionnelles néfastes telles que les unions précoces, forcées, les mutilations génitales, les sévices sexuels, l'exclusion sociale qui sont très sévèrement punies. Elles sont également victimes des viols dont les sanctions répressives ne sont pas assez dissuasives.

2-11-1- Actions menées

Des actions ont été menées en faveur de l'amélioration du statut de la petite fille par le gouvernement et les ONG.

Ainsi, le Gouvernement a signé la convention sur les droits des enfants et initié :

- des études et des enquêtes sur l'emploi des femmes de maison, communément appelées « bonnes ».
- Trois Lois adoptées en Décembre 1998 réprimant les unions coutumières précoces et/ou forcées, le harcèlement sexuel en milieu scolaire et les mutilations génitales. Ces Lois ont été couplées à de vastes campagnes de sensibilisation par les média, et par les pouvoirs publics.

- Une politique favorisant l'accès des filles à l'éducation par une campagne de sensibilisation dans les régions caractérisées par une faible scolarisation de la petite fille, des mesures incitatives et l'encadrement spécifique des filles.

- Des campagnes de sensibilisation sur la santé de reproduction en milieu scolaire à travers une caravane familiale.

Les ONG ont également mené des actions de plaidoyer et des campagnes de sensibilisations en faveur de la petite fille et ont inscrit dans leur plan d'action l'amélioration du statut juridique de la petite fille. Ce sont le RIOF, l'ONEF, REFAMPOI-AWLAE-CI.

2-11-2- Contraintes

Les contraintes essentielles à l'épanouissement de la petite fille sont la pauvreté et le poids de la tradition.

2-11-3- Perspectives

Le programme présidentiel sur les dix (10) sentiers du futur vise à

- reculer le taux d'analphabétisme de 57,6 % actuellement à 20 % à l'an 2005 par un programme intégré d'éducation non formelle. Une femme alphabétisée, 3 filles scolarisées. Ce programme vise à travers l'approche intégrée de développement à la base, l'alphabétisation fonctionnelle de 25 000 femmes conjuguées avec la scolarisation de 75 000 filles d'âge scolaire.

- Améliorer le taux de scolarisation des filles de 46 % actuellement à 100 % à l'an 2005, en vue de réduire les disparités filles/garçons par une stratégie d'intéressement et de maintien des filles dans le système éducation/formation, notamment dans les zones défavorisées. Les différentes actions s'articulent autour de la sensibilisation et de la promotion de l'éducation de base par l'élaboration et la diffusion des textes juridiques assurant la protection des filles, des mesures incitatives en direction des populations nécessiteuses avec de nouveaux types de cantines ou de garderies, le renforcement de l'éducation sur la santé en matière de reproduction.
- Généraliser la couverture vaccinale des enfants de moins de UN (1) an, de 50 % à 90 % à l'horizon 2000 et 100 % en 2005.

Le plan national d'action de la femme envisage :

- contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle à travers le développement de l'information des jeunes filles sur les questions relatives à la santé de la reproduction, la protection des filles contre les violences et la consolidation de la prise en charge des filles.
- Ainsi, en l'an 2005, le taux de mortalité infantile sera de 50 %, le nombre de filles prises en charge au niveau médicale et psychosociale aura augmenté de 50 %, les pratiques traditionnelles néfastes et les violences à l'égard des filles seront en voie de disparition.

- Contribuer à augmenter les niveaux de scolarisation des filles en développement, l'aptitude des familles et des autorités à concevoir et à dispenser une éducation non discriminatoire, en réduisant les disparités de genre au niveau des enseignements en veillant à une présence équilibrée des filles et des garçons. Ainsi, en l'an 2005, les disparités dans l'éducation des filles et des garçons seront corrigées, le taux de participation des enfants à l'enseignement primaire notamment des filles dans les régions à faible taux de scolarisation aura augmenté par une moyenne de 20 %, toutes les filles en âge préscolaire seront scolarisées. Toutes ces actions seront menées en partenariat avec les ONG et les communautés de base.

- Améliorer le statut juridique de la petite fille d'ici l'an 2005 par l'élaboration des textes de Lois visant à combler les vides juridiques, l'application effective des Lois existantes et le suivi évaluation sur l'application des textes en vigueur.

- Renforcer les capacités de conseil et d'assistance juridiques ainsi, au moins une structure d'écoute sera mise en place dans chacune des 16 régions, et au moins 16 cliniques juridiques seront fonctionnelles avec au moins 32 juristes engagés dans le bénévolat.

CONCLUSION

L'Etat de Côte d'Ivoire a mené de multiples actions en faveur de la protection et de la promotion de la Femme, dans les domaines juridique, économique et social. Les ONG locales, nationales ou internationales ont participé à toutes ces actions en partenariat avec le Gouvernement. Les insuffisances d'analyses selon le concept du genre dans les différentes structures de l'Etat et l'absence d'une banque de données sur les femmes dans tous les secteurs d'activités ne permettent pas d'évaluer l'impact de toutes ces politiques menées en faveur des femmes.

L'environnement économique, la faiblesse du cadre institutionnel de conception et de mise en œuvre, la politique de promotion de la femme, les insuffisances de coordination des activités de recherche et d'utilisation des résultats de recherche et le contexte socio-culturel ont constitué des obstacles majeurs à la promotion effective des femmes.

L'Etat de Côte d'Ivoire après avoir engagé un processus d'élaboration du plan d'action, va d'ici l'an 2005 améliorer le statut et les conditions de vie des femmes à travers le plan national d'action de la femme qui s'intègre dans les objectifs et stratégies de développement de la Côte d'Ivoire : 2000-2005.

Ce plan d'action s'articule autour de cinq axes d'intervention à travers cinq (5) programmes d'actions :

Programmes 1 : Promotion économique et lutte contre la pauvreté, agriculture, sécurité alimentaire, environnement.

Programme 2 : Amélioration de la santé des femmes et des filles.

Programme 3 : Augmentation des niveaux de scolarisation des filles et d'éducation des femmes.

Programme 4 : Valorisation du statut social et du rôle politique des femmes dans la société.

Programme 5 : Renforcement du cadre institutionnel de la promotion de la femme. Ce programme va intégrer le concept genre dans toutes les structures de l'Etat.

Au niveau sous régional, l'intégration économique et sociale est au stade d'une ébauche, une institution spécialisée de la CEDEAO, l'AFAO pourrait dans les années à venir piloter des programmes culturels, sociaux économiques et politiques sous régionaux qui auraient des impacts majeurs sur les femmes de la sous région.

Il serait souhaitable que les Etats s'impliquent plus et donnent les moyens pour que de telles structures puissent fonctionner réellement.

Au niveau régional, l'impact des actions menées par l'OUA n'est pas ressentie au niveau des femmes. Il serait souhaitable que les femmes soient plus visibles aux instances de décision de l'OUA, et que des programmes spécifiques aux femmes soient multipliés.

Au niveau International, il serait souhaitable que, les modalités de prêts des bailleurs de fonds soient révisés, car les dettes extérieures des pays africains ne font que creuser le fossé entre les pays du Nord et les Pays du Sud et ne fait qu'accentuer la pauvreté. Il serait souhaitable que

des actions en faveur de la paix soit menées et que les femmes soient imprégnées dans le processus.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

- AIBEF : Association Ivoirienne pour le Bien-Etre Familial
- AFAO : Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest
- AFICSS : Association des Femmes Ivoiriennes Cadres Supérieurs de la Santé
- AGEFOP : Agence de Formation Professionnelle
- AGEPE : Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi
- ASAPSU : Association de Soutien pour l'Auto-promotion Sanitaire Urbaine
- AWLAE-CI : African Women Leaders in Agriculture and Environment Côte d'Ivoire
- BGF : Budget Général de Fonctionnement
- BSIE : Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement
- CAA : Caisse Autonome d'Amortissement
- CEDEAO : Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
- CIFAD-CI : Comité International des Femmes Africaine pour le développement
- CREP-COOPEC : Coopérative d'Épargne et de Crédit
- CNAL : Comité National d'Alphabétisation
- COFENCI : Coopérative des Femmes Entrepreneurs de Côte d'Ivoire
- DEC/ONG : Développement par le Crédit et l'Épargne
- ECODEV : Ecoform Development
- FDFP : Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
- FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population

FRAR : Fonds Régional d'Aménagement Rural

GVC : Groupement à Vocation Coopérative

HCR : Haut Commissariat des réfugiés

MAEP : Maîtrise d'Education Permanente Adjointe

MEP : Maîtrise d'Education Permanente

MFPF : Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme

MIFED : Mouvement International des Femmes Démocrates section Côte d'Ivoire

MST : Maladies sexuellement transmissibles

MUCOPAD : Mutuelle des Commerçantes de Pagnes et Divers

MUCREFAB : Mutuelle de Crédit et d'Épargne des Femmes d'Aboisso, Bonoua et Bassam

ONEF : Organisation Nationale pour l'Enfant, la Femme et la Famille

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONUDI : Organisation des Nations-Unies pour le Développement et l'Industrie

PAJD : Projet d'Absorption des Jeunes Déscolarisés

PASEF : Programme d'Appui au Secteur Education/Formation

PEV : Programme Elargi de Vaccination

PIP : Programme des Investissements Publics

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI : Petites et Moyennes Industries

PNAE : Programme National d'Action Environnementale

PNAF : Plan National d'Action de la Femme

PNDS : Programme National de Développement Sanitaire

**PNDEF : Plan National de Développement du Système
Education/Formation**

PNE : Programme National pour l'Environnement

PNLS : Programme de Lutte contre le SIDA

PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement

PSIF : Programme Spécial d'Insertion des Femmes

PVRH : Programme de Valorisation des Ressources Humaines

RIOF : Réseau Ivoirien des Organisations Féminines

SIDA : Syndrome d'Immuno Déficience Acquise

SRO : Solution Réhydratation Orale

SYSCOA : Système comptable Ouest Africain

**REFAMPCI : Réseau des Femmes Africaines Ministres
Et Parlementaires Section Côte d'Ivoire**

UEMOA : Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

UNIFEM : Fonds des Nations Unies pour la Femme

VIH : Virus Immuno Déficience Humaine

BIBLIOGRAPHIE

- 1 - Cabinet Premier Ministre : Programme Présidentiel sur les 10 secteurs du Futur : l'Eléphant d'Afrique en marche Objectifs et stratégies de développement de la Côte d'Ivoire 2000-2005. Tome I et II 1999

- 2- Commission Département des Ressources Humaines de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine Eléments de Politiques Communes pour la Valorisation des Ressources Humaines de l'UEMOA, Etude sur le renforcement du rôle de la Femme - Avril 1999.

- 3- YATIE YAO Affoué : Rôle des Femmes dans la Production Agricole et besoins en statistiques différenciées par sexe. Communication séminaire Utilisateurs et producteurs de Statistiques Agricoles - Avril 1999.

- 4- Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme Projet Plan National d'action de la Femme - Avril 1999.

- 5- Henri KONAN BEDIE Les dix sentiers du futur bilan à mi-parcours du programme Présidentiel -1998.

- 6- KOUTOUA Marie-Laure
Synthèse de l'aide mémoire pour
l'orientation du processus
d'élaboration du plan
national d'action pour la femme
et la Famille en Côte d'Ivoire
Septembre 1998
- 7- Ministère de la Famille et
de la Promotion de la
Femme
« Femmes Ivoiriennes à
l'Ere du 3^{ème} Millénaire »
Livre Blanc - Février 1997
- 8- Ministère Délégué Auprès
du Premier Ministre
Chargé du Plan et du
Développement Industriel
Déclaration de Politique Nationale
de Population - Mars 1997
- 9 - Ministère de l'Economie
et des Finances
La Côte d'Ivoire en chiffres
édition 96-97 - Avril 1997
- 10 - Ministère de la Famille et
de la Promotion de la
Femme
Femmes de Côte d'Ivoire
« Les ivoiriennes à Beijing une
représentation remarquable »
Bulletin d'information n° 4
Mars 1996.